



RAPPORT D'ACTIVITE 2009

ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE « LE CHEMIN »

51 Rue Edouard Michel

24660 COULOUNIEIX-CHAMIERES

Tél : 05.53.46.31.04

Fax : 05.53.46.31.06

Mail : ass.lechemin@orange.fr

Le mot du Directeur...

Ce rapport retrace l'activité de l'Association de Prévention Spécialisée « Le Chemin » pour l'année 2009. Il convient de préciser, en préalable, que cette période a été marquée par de profonds bouleversements, tant au niveau de la gouvernance du service, que de son organisation fonctionnelle.

Ainsi, le club de prévention spécialisée d'aujourd'hui, ne ressemble plus à celui de l'année qui vient de s'écouler. Certains professionnels sont partis, d'autres ont rejoint l'équipe, des missions ont été réajustées, l'organisation des secteurs plusieurs fois modifiée.

En tant que Directeur du « Chemin » depuis le début de l'année 2010, je vais m'efforcer de restituer dans ce document, et le plus fidèlement possible, l'activité du service sur une année, après avoir défini le cadre d'intervention dans lequel l'association s'inscrit.

L'analyse qui suivra permettra de mieux comprendre, au-delà des objectifs fixés et du contexte socio-économique actuel, les problématiques rencontrées sur les Territoires de compétence, les outils de travail utilisés, et leur effet sur la population cible. Ce travail d'élaboration analytique permettra de faire le bilan de l'année écoulée, mais surtout, d'inscrire le club de prévention spécialisée « Le Chemin », dans un projet de développement pour les années à venir.

En effet, il apparaît que 2009, représente une année transitoire. Les pratiques de gestion et de fonctionnement du cadre associatif dans le secteur social qui existent depuis plusieurs dizaines d'années, ne sont effectivement plus adaptées aux enjeux actuels. Désormais, dans un contexte de rationalisation de la dépense publique, le secteur social associatif se doit, pour perdurer, de s'inscrire dans une démarche d'évaluation de la qualité du service rendu, en rapport avec son coût de fonctionnement. Ainsi, nous devons construire des indicateurs d'évaluation pertinents qui nous permettront de valoriser, plus encore, le travail réalisé auprès des populations les plus défavorisées.

Au cœur des Territoires et des quartiers sensibles, la Prévention Spécialisée doit s'affirmer comme un acteur incontournable de l'élaboration des politiques publiques en faveur des enfants et des jeunes en souffrance, ainsi que de leur famille. C'est l'ambition du projet que je porte, et qui se dessine pour les années à venir.

Cédric NEY, Directeur.

RAPPORT D'ACTIVITE 2009

Le mot du Directeur...

1. LE CADRE D'INTERVENTION

1.1. LE CADRE DE REFERENCE

1.2. LE CADRE CONVENTIONNEL

2. LES BENEFICIAIRES

2.1. LE TERRITOIRE

2.2 LE PUBLIC

3. BILAN DE L'ACTION 2009

3.1. LE CONTEXTE

3.2. LES MOYENS

3.3. LES DIFFERENTS OUTILS

3.4. LE PARTENARIAT

3.5. L'EVALUATION « PRACTIS »

4. PROJETS ET PERSPECTIVES 2010

1. LE CADRE D'INTERVENTION

Le club de prévention spécialisée « le Chemin » s'inscrit, d'une part, dans un cadre légal et réglementaire, et d'autre part, dans une convention de financement avec l'autorité de tutelle et de tarification : le Conseil Général de la Dordogne. Ce cadre de fonctionnement définit le secteur géographique d'intervention, et également de façon plus précise, les caractéristiques du public ciblé.

1.1. LE CADRE DE REFERENCE

La prévention spécialisée s'inscrit, elle aussi, dans un cadre de référence multiple. Il se décline, graduellement, du texte législatif, en projet associatif, puis de service, et enfin, en projet d'accompagnement des publics.

1.1.1. La loi

La prévention spécialisée se situe dans le champ de l'Aide Sociale à l'Enfance relevant des compétences des Départements depuis les lois de décentralisation. Elle est soumise, en application de l'ordonnance du 1^{er} décembre 2005, à la réglementation relative aux établissements et services sociaux et médico-sociaux instituée par la loi du 2 janvier 2002, excepté certaines dispositions incompatibles avec ses spécificités.

Elle continue de reposer sur des principes d'actions définis, antérieurement, par les circulaires d'applications qui ont suivi la publication de l'arrêté interministériel du 4 juillet 1972, portant reconnaissance, par l'Etat, des interventions de prévention spécialisée. Les actions de prévention spécialisée s'inscrivent de façon spécifique, en application de la loi du 5 Mars 2007 réformant la Protection de l'enfance, dans les actions de prévention de l'inadaptation sociale devenue, par la volonté du législateur, un axe majeur de la Protection de l'enfance.

Elle est constituée légalement, sur la base de la combinaison des articles L 121-2 et 221-1-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

- Article L 121-2 : « *Dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, le Département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, qui peuvent prendre une ou plusieurs des formes suivantes :*

1° Actions tendant à permettre aux intéressés d'assurer leur propre prise en charge et leur insertion sociale ;

2° Actions dites de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu ;

3° Actions d'animation socioculturelle.

Pour la mise en œuvre des actions mentionnées au 2°, « *le président du Conseil Général habilite des organismes publics ou privés, dans les conditions prévues aux articles L 313-8, L 313-8-1, et L 313-9* ».

- Article L 221-1-2 : « *Le service de l'aide sociale à l'enfance est un service non personnalisé du Département, chargé des missions suivantes :
...organiser dans des lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles...* ».

1.1.2. Le projet Associatif

L'association déclarée et régie par la loi de 1901 et le décret du 16 Août 1901, est dénommée de la façon suivante : « ***Le Chemin, Association de prévention spécialisée sur les cantons de Périgueux Centre et Ouest*** ».

L'association déclare agir dans le respect des principes fondateurs de la prévention spécialisée, qui sont :

- La libre adhésion des publics ;
- Le mandat global ;
- Le respect de l'anonymat ;
- La non institutionnalisation.

L'association, dans le respect des droits et de la dignité des jeunes et de leurs familles, agit à la réalisation de ses objectifs :

- 1- De repérer, d'entrer en relation et de mettre en œuvre un accompagnement socio-éducatif en faveur des publics en difficulté, pour faciliter leur accès aux dispositifs de droit commun ;
- 2- D'organiser dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions collectives et individuelles, visant à prévenir la marginalisation et à faciliter la promotion sociale des jeunes en rupture avec leur milieu ;
- 3- D'accompagner les publics marginaux vers un accès aux soins, et de faciliter leur prise en charge par l'ensemble des dispositifs, en lien avec les questions de santé publique ;
- 4- De développer le partenariat avec les services sociaux et sanitaires, les groupements et établissements socio-éducatifs et culturels, et toute autre structure de droit commun pour permettre l'inclusion sociale des jeunes en difficulté ;
- 5- De promouvoir les fonctions d'observation et d'expertise territoriale à travers son ancrage, sa connaissance et ses modes opératoires, dont la pratique de rue et la présence sociale constituent les éléments fondateurs.

1.1.3. Le projet de service¹

L'association, considérant que toute action s'inscrit dans un contexte et un territoire qui définit les objectifs et modes d'intervention à l'échelle locale, a décliné les objectifs précédemment exposés. Ainsi, ils précisent :

- La primauté de la prévention des marginalisations sur la prévention de la délinquance ;
- La réalisation d'actions d'animation à condition qu'elles s'inscrivent dans un objectif de travail social ;
- Le positionnement affirmé et institutionnalisé de l'action de santé publique au sein de l'association ;
- La volonté d'influer sur le positionnement des acteurs institutionnels, par l'expression de besoins sociaux jugés insatisfaits.

Les objectifs opérationnels du projet de service, qui s'appuient sur une parfaite connaissance des publics et des territoires, sont également définis ainsi :

- Nécessité d'entrer en relation le plus précocement possible avec les publics marginalisés ou en voie de marginalisation ;
- Les accompagner dans leurs tentatives de résolution des difficultés recensées et la réalisation de leurs projets ;
- Dynamiser ce public et/ou son environnement familial à travers la réalisation d'actions collectives diverses ;
- Impulser la création et/ou participer à l'animation des dispositifs et réseaux partenariaux, dans le respect des principes de la prévention spécialisée ;
- Soutenir et sensibiliser les autres professionnels et les différentes structures, aux particularités du contact de ce public.

¹ PROJET DE SERVICE, Equipe de prévention spécialisée « le Chemin », Juillet 2005, 19 pages.

1.2. LE CADRE CONVENTIONNEL

Le Conseil Général de la Dordogne a établi une convention avec l'Association « Le Chemin » signée en Annexe III à la délibération n° 09-136 du 23 Janvier 2009. Ce document précise l'objet de la convention, ainsi que les modalités de sa mise en œuvre. Un document cadre de la prévention spécialisée en Dordogne a également été élaboré afin de fixer des objectifs communs, à l'ensemble des associations exerçant des missions identiques sur le territoire départemental.

1.2.1. La convention²

Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), service non personnalisé du Département, organise, en application de l'article L 221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles.

Ces actions, déléguées aux Clubs de Prévention, peuvent se décliner en actions éducatives tendant à faciliter une meilleure insertion sociale des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu. Elles sont menées en collaboration avec les services sociaux, les groupements et établissements socio-éducatifs et culturels, et supposent la libre adhésion des usagers.

Afin d'assurer ces missions, chaque Club de Prévention établit, en concertation avec l'administration départementale, des objectifs annuels. Ces objectifs sont déclinés sur une convention, qui en outre, conformément au décret n° 2001 du 6 juin 2001, détermine le montant de la participation financière du département.

² CONVENTION, Conseil Général de la Dordogne et l'Association « Le Chemin », Annexe III à la délibération n° 09-136 du 23 Janvier 2009, 2 pages.

Cette convention détermine également :

- La forme des actions mises en œuvre ;
- La procédure d'évaluation et d'objectifs ;
- La durée et la date d'effet ;
- Les modalités de reconduction ;
- Les conditions générales ;
- Les clauses financières ;
- La clause de résiliation ;
- Le règlement des litiges.

Cette convention lie le Conseil Général de la Dordogne et l'Association « Le Chemin » pour la réalisation des objectifs, préalablement définis, puis évalués, et enfin réajustés au regard des évolutions diverses (législatives, problématiques, territoire...).

De surcroît, et afin de préciser ces différentes conditions, un travail autour de l'élaboration d'un document cadre de la prévention spécialisée en Dordogne, véritable charte des bonnes pratiques professionnelles, a été finalisé en 2009. Ces précisions font suite, notamment, aux modifications législatives engendrées par les lois du 5 Mars 2007.

1.2.2. Le document cadre³

Ce document cadre a pour objectif de définir les missions confiées par le Conseil Général de la Dordogne, aux associations de prévention spécialisée. Il a été élaboré et approuvé par l'ensemble des acteurs.

³ DOCUMENT CADRE DE LA PREVENTION SPECIALISEE EN DORDOGNE, Conseil Général de la Dordogne, Juillet 2009, 5 pages.

Il fixe, pour chaque association :

- Le cadre réglementaire et conventionnel ;

Il précise notamment :

- » Le territoire géographique de compétence ;
- » Les objectifs et axes de travail ;
- » Les moyens en personnels autorisés et financés par le Conseil Général.

Ce document réaffirme le caractère spécifique de la prévention spécialisée à l'égard des établissements et services sociaux et médico-sociaux décrits dans la nomenclature de la loi 2002-2 du 2 Janvier 2002, en raison de la singularité de l'approche éducative et sociale.

- Les objectifs de la prévention spécialisée :

L'intervention de la prévention spécialisée est une intervention éducative et sociale, à la fois collective et individuelle. Elle se focalise sur les jeunes en souffrance, marginalisés, pris dans des processus de ruptures multiples, en groupe ou isolés, au sein de leur milieu de vie. Elle a pour finalité de travailler à l'autonomie et à l'insertion de ces jeunes en construisant une relation de confiance avec l'adulte, afin de :

- » Révéler les potentialités et les capacités des jeunes et de leurs familles ;
- » Développer la socialisation, la responsabilisation et l'autonomie des personnes et des groupes ;
- » Favoriser l'insertion professionnelle et sociale, en s'appuyant sur les structures spécialisées ;
- » Agir sur les phénomènes d'inadaptation sociale, et prévenir les risques d'exclusion et de marginalisation.

- Le public « cible » :

La prévention spécialisée s'adresse à des pré adolescents, des adolescents et des jeunes adultes, dans leur milieu de vie, et présentant des relations sociales et familiales fragiles et/ou dégradées. Elle s'adresse particulièrement aux filles et garçons de 12 à 21 ans fragilisés par :

- » Un sentiment d'exclusion ;
- » Et/ou l'expérience de la précarité ;
- » Et/ou l'insuffisance d'une présence d'un adulte référent,

et qui ne peuvent s'adresser aux dispositifs habituels d'intégration sociale, culturelle et économique. L'intervention peut également s'adresser plus ponctuellement à des populations plus jeunes (pré adolescents), ou plus âgées (21 à 25 ans). Elle contribue également à la consolidation de l'environnement familial et au renforcement du rôle des parents dans leur position d'adulte responsable.

- Les caractéristiques de l'action de prévention spécialisée :

La prévention spécialisée intervient sur des secteurs géographiques dont la caractéristique commune est de comporter ou d'accueillir de façon régulière, des groupes de jeunes marginalisés, ou en voie de marginalisation, vivant des situations de rupture.

La démarche de la prévention spécialisée se distingue par une déontologie spécifique, basée sur une pratique de terrain appelée « travail de rue ». Ce travail est, très souvent, le point de départ des accompagnements sociaux et éducatifs, dans une approche globale du public cible.

Cette caractéristique implique le respect de trois principes fondamentaux et complémentaires :

» Le principe de la libre adhésion, c'est-à-dire, l'acceptation mutuelle de la relation socio-éducative proposée ;

» Le respect de l'anonymat, qui traduit l'exigence de discrétion du travailleur social à l'égard des pouvoirs de contrôle, afin de garantir la crédibilité et l'efficacité des actions basées sur la confiance. Ce principe ne saurait exclure cependant, la prévention spécialisée des obligations définies par le CASF, en matière de protection de l'enfance, ni un argumentaire qui viserait à soustraire les actions de toute évaluation ;

» Le mandat non nominatif : les personnes rencontrées ne sont pas désignées nominativement par des instances administratives ou judiciaires. Le travail de prévention spécialisée repose donc sur un mandat global.

Tous les intervenants, salariés et bénévoles doivent respecter ces règles fondatrices, notamment en matière de protection de l'enfance et de secret professionnel.

La prévention spécialisée se distingue également de la prévention sociale généraliste par sa visée catégorielle, en faveur de groupes sociaux menacés et vulnérables, et non à l'ensemble des habitants d'une zone géographique. Elle n'a pas vocation à mettre en place des politiques d'accompagnement des adultes en errance de plus de 21 ans. Son action doit s'inscrire dans le temps, car s'appuyant sur les évolutions individuelles.

- Le partenariat :

Le partenariat est une logique induite par le travail de la prévention spécialisée. Il se décline à plusieurs niveaux afin de construire des solutions individualisées aux problématiques rencontrées, avec différents acteurs :

» Les dispositifs d'action sociale et médico-sociale (service du Conseil Général, Centres Sociaux, Associations du champ de la protection de l'enfance, lieux d'écoute et d'accueil, Centre de Planification et d'Education Familiale) ;

» Les dispositifs concourant à l'éducation (Education Nationale et Etablissements d'Enseignement, Dispositifs de veille éducative), et favorisant la scolarisation, les orientations, et évitant les phénomènes d'exclusion ;

» Les dispositifs d'insertion professionnelle (Missions locales, Pôle Emploi, A.C.I...);

» Les dispositifs de loisirs sportifs, culturels, d'information et d'orientation ;

» Les autorités judiciaires dans le cadre de la protection de l'enfance et des alternatives à l'incarcération ;

» Les dispositifs d'aide et d'accompagnement pour publics adultes, dans l'objectif de construire des projets communs, facteurs d'intégration sociale ;

» Le réseau associatif du secteur social, socio-éducatif, sportif, culturel, technologique... afin de favoriser l'insertion et la mixité sociale ;

» Les équipes de la politique de la ville, dans la perspective de conforter la connaissance des publics et des problématiques en vue d'élaborer des réponses adaptées ;

» Les dispositifs de Développement Social Urbain ;

» Les élus départementaux et locaux ;

» Les dispositifs institutionnels de lutte contre la délinquance, pour une connaissance réciproque des compétences, des modalités d'action et des contraintes, en vue de favoriser des observations générales mutualisées, des contacts réguliers avec les services de justice et de police, sans pour autant altérer les principes de discrétion et de respect de l'anonymat.

La participation de la prévention spécialisée aux diverses instances partenariales s'exerce, indéniablement, dans le respect des exigences déontologiques.

- Les pratiques professionnelles et la déontologie :

L'intervention de la prévention spécialisée se décline en pratiques éducatives et sociales, caractéristiques et singulières, soumise aux mêmes obligations légales que l'Aide Sociale à l'Enfance, notamment les dispositions de l'article L.221-6 du CASF, relatives au secret professionnel. Ainsi, nul ne peut exiger des acteurs de la prévention spécialisée de délivrer des informations individuelles concernant les jeunes suivis, sous réserve de l'application des dispositions légales de l'article L.223-6 du Code Pénal, relatif à la non assistance à personne en danger.

Comme tous les intervenants du champ social, la prévention spécialisée élève en principes fondamentaux et éthiques, la confidentialité des informations et le respect des personnes. La transmission d'information concernant un jeune, à un tiers, ne peut ainsi s'envisager qu'après avoir cherché et obtenu l'adhésion de celui-ci.

Les équipes de prévention spécialisée ne pratiquent aucune discrimination, religieuse, politique, ethnique, philosophique ou d'orientation sexuelle, à l'égard des jeunes et des familles. Le prosélytisme est également proscrit.

- Les modalités de l'intervention :

Les modalités d'intervention de la prévention spécialisée reposent sur la présence sociale sur les territoires où les jeunes se regroupent. Ce « travail de rue » est le moyen privilégié d'atteindre des publics en rupture avec les institutions, d'apprendre à les connaître personnellement, de se familiariser avec leurs comportements, et de construire une relation de confiance avec eux et leur environnement.

Les actions éducatives de prévention spécialisée s'appuient ainsi sur des actions collectives ou individuelles, visant à aider les jeunes à s'organiser pour construire des projets de développement, qui s'inscrivent dans la dynamique de leurs territoires. Ces actions doivent être adaptées à l'âge des jeunes, et aux difficultés qu'ils rencontrent.

Elles s'élaborent dans un souci de responsabilisation et de reconnaissance sociale des jeunes par leur environnement. Elles ne sont cependant, que des supports pour construire la relation socio-éducative.

Dans ce contexte, l'équipe éducative, en prévention spécialisée, représente une ressource essentielle, afin d'instaurer une « bonne distance » relationnelle avec les jeunes. L'analyse des pratiques professionnelles permet également de faciliter la réalisation de ce travail particulier. L'intervention en prévention spécialisée peut d'ailleurs recouvrir un champ d'action large, tel que :

» L'accès aux loisirs par des ateliers d'initiation, des sorties, séjours, camps...l'accès à la culture est également favorisé ;

» L'accès à la scolarité et au soutien scolaire, à la formation adaptée... ;

» L'insertion pré-professionnelle, par des activités favorisant l'acquisition de règles indispensables à l'insertion et à la connaissance du monde professionnel ;

» L'activité économique, organisation d'activités permettant l'acquisition de ressources économiques régulières, et de savoir-faire préparant à l'emploi ;

» Le soutien dans l'élaboration de projets individuels ou collectifs, visant à développer le sens des responsabilités, et le désir de s'inscrire dans la vie en société.

La prévention spécialisée est amenée à construire des actions collectives en réponse aux problèmes rencontrés par les jeunes d'un territoire. Elle n'a cependant pas vocation à gérer des activités pérennes, et doit s'assurer de la transmission des initiatives à d'autres porteurs de projet.

- L'évaluation.

La notion d'évaluation est directement liée à la capacité des acteurs et des partenaires à mettre en place une méthodologie de travail dans le cadre de la construction d'un projet ou d'une intervention.

Elle comporte trois phases :

» Préalablement à l'action, il est indispensable que soient définis des objectifs annuels de travail, qui reposent sur des observations conjointes des différents acteurs du territoire, notamment les responsables de chaque association de prévention spécialisée, et les cadres de l'action départementale.

» Pendant l'action, le renseignement des indicateurs d'évaluation, préalablement définis, qui permettront de collecter des données, en vue de la réalisation du bilan ;

» A l'issue de l'action, l'analyse des données recueillies permettra d'évaluer l'impact produit sur les jeunes, leurs familles et l'environnement social.

Le rapport d'activité annuel synthétise ces bilans, propose une analyse pertinente des écarts observés entre les objectifs initiaux et les constats de fin d'action, et enfin, il propose un réajustement des objectifs pour les futures actions à réaliser.

Cette démarche d'évaluation doit être cohérente, logique et rigoureuse. Elle doit s'appuyer sur une méthodologie soucieuse de permettre une lisibilité optimum ainsi qu'une meilleure visibilité, des pratiques professionnelles, en vue notamment, de favoriser la compréhension par les élus et les différents acteurs et partenaires, des actions menées par la prévention spécialisée. Cette démarche doit permettre de mettre également en exergue, la pertinence de ce mode d'intervention sociale sur les territoires. Ainsi, l'évaluation doit s'inscrire dans les fondements même des pratiques professionnelles.

2. LES BENEFICIAIRES

L'action de prévention spécialisée s'inscrit nécessairement dans une double approche, indissociable et complémentaire. L'action est, en effet, territorialisée, sur des secteurs définis par convention, en lien avec les zones prioritaires de la politique de la ville.

La seconde approche est, comme cela a déjà été précisé, catégorielle, c'est-à-dire qu'elle s'adresse, quasi exclusivement, à un public ciblé.

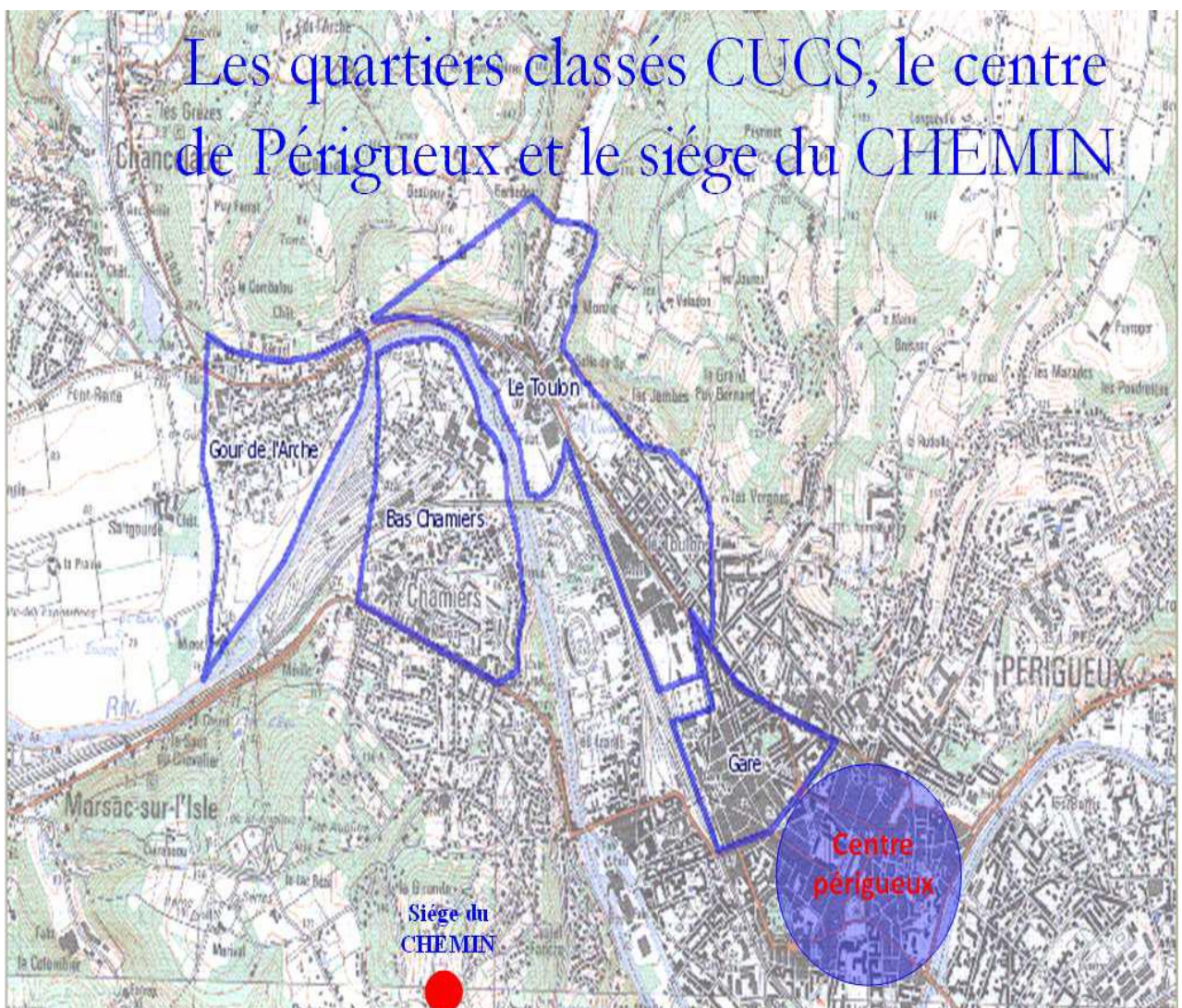
2.1. LE TERRITOIRE D'INTERVENTION



Le territoire d'habilitation est défini par le Conseil Général par convention avec l'association. Il s'agit des Cantons de Périgueux Centre et Ouest. Ils rassemblent les communes de Chancelade, Coulounieix-Chamiers, Marsac sur l'Isle, et une grande partie de la ville de Périgueux, du côté Ouest de l'Isle.

Cette zone d'intervention représente ainsi une superficie de 57,8 Km².

L'association « Le Chemin » a fait le choix, depuis longtemps déjà, de sectoriser son mode d'intervention, en trois zones distinctes, regroupées autour des quartiers prioritaires. En effet, au regard des missions et de l'étendue du territoire à couvrir, une stratégie de type déconcentrique a été mise en place. Ainsi, la totalité de la zone d'habilitation est couverte, mais la fréquence des interventions et des projets mis en œuvre est proportionnelle à la proximité des quartiers C.U.C.S. (Contrat Urbain de Cohésion Sociale).



La population couverte reste très difficile à estimer. Elle se compose d'une partie de la population de la ville de Périgueux, évaluée à 29 416 habitants en 2007⁴ et des populations des communes estimées en 2007, pour Coulounieix-Chamiers, de 8 360 habitants, pour Marsac sur l'Isle, de 2 560 habitants et enfin, Chancelade, de 4 150 habitants.

Pour autant, le secteur d'intervention prioritaire des équipes de prévention spécialisée de l'association « Le Chemin » se situe, d'une part, sur la commune de Périgueux, constituée par les deux zones C.U.C.S, du quartier du Toulon et de la Gare, ainsi que sur le centre ville, notamment la place Francheville ; d'autre part, sur la commune de Coulounieix-Chamiers, les quartiers C.U.C.S de la Cité Pagot et du Bas-Chamiers.

2.1.1. Le secteur de Coulounieix-Chamiers

Le secteur d'intervention sur la commune de Coulounieix-Chamiers se distingue par sa segmentation en 2 zones distinctes et distantes de plusieurs Kilomètres. La Cité Pagot tout d'abord, est située en contrebas de la ville haute du bourg de Coulounieix, à flanc de coteaux. Elle surplombe le quartier du bas-Chamiers, point bas de la commune, compris entre la rivière Isle, et la route N 2089.

2.1.1.1. La cité Pagot

Le diagnostic socio-économique des territoires prioritaires du contrat de ville de l'agglomération Périgourdine de Juin 2006 précise que la ville a procédé à une réhabilitation de la cité Pagot : aménagements des espaces extérieurs, développement des espaces sportifs et ludiques de proximité, réhabilitation des immeubles (isolation et espaces communs). Le travail engagé dans ce cadre a également permis de conforter les actions de développement social : soutien à l'émergence d'associations, intervention de médiateur (adulte relais), développement d'un fond de participation des habitants. Ainsi, la cité est assimilée à une zone ne nécessitant pas d'intervention massive au titre des C.U.C.S.

⁴ OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS TERRITORIALES, www.inegalitesteritoriales.fr, Mars 2010.

Il semble toutefois nécessaire de poursuivre les politiques engagées, notamment éducatives, dans le cadre du P.R.E (Projet de Réussite Educative), et les politiques favorisant la citoyenneté (médiation, actions participatives...). Il est à noter, cependant, que ce quartier ne bénéficie pas des facilités de transport nécessaires à son inscription pleine et entière, en tant qu'acteur de la Cité citoyenne.

Dans ce contexte, l'association de prévention « Le Chemin » a fait le choix de déménager de cet espace dans le courant de l'année 2010, et ce, afin de mieux investir le quartier C.U.C.S du Bas-Chamiers.

Pour autant, des indicateurs ont démontré, depuis la fin de l'année, une recrudescence des besoins d'accompagnement, notamment en matière de protection de l'enfance. Ainsi, un travail de coopération a été finalisé en 2010, afin de maintenir une permanence deux jours par semaine, dans le local de « l'adulte relais » appartenant au centre social de la commune.

2.1.1.2. Le bas Chamiers

Le quartier du bas-Chamiers bien que repéré comme territoire prioritaire de l'actuel Contrat de Ville, n'a pas fait l'objet d'un programme d'intervention aussi intense que celui observé sur la cité Pagot. Il a néanmoins pu bénéficier des programmes d'actions thématiques, et voir également une intervention lourde sur les établissements scolaires qui accueillent une part significative d'enfants en difficultés.

Toutefois, les dynamiques en cours sur ce territoire et les regards portés par les acteurs locaux (élus, techniciens, associations...) en font un territoire d'intervention dans le cadre d'un C.U.C.S.. En effet, ce quartier s'inscrit dans un véritable projet intégré de Développement Social Urbain de la ville, repéré comme territoire à enjeux lourds. Les données de la Délégation interministérielle à la Ville et de l'INSEE pointent ce quartier comme étant en difficultés. L'IRIS couvrant cette zone définit des îlots en risque d'exclusion très élevés.

On constate, en effet, une forte précarité des populations :

- 64,5% sont allocataires à bas revenus ;
- 35,8% de la population est bénéficiaire du RSA ;
- 1/3 des chômeurs de la commune, depuis une longue durée, et non qualifiés.

Les éléments statistiques sont confirmés par les diagnostics partagés, réalisés par les partenaires du Contrat de Ville. Les premiers repérages du P.R.E montrent, en effet, la nécessité d'un accompagnement éducatif pour de nombreux enfants de ce secteur. Par ailleurs, un travail de veille est organisé dans le cadre du C.L.S.P.D (Comité Local Sécurité Prévention de la Délinquance). Il observe, d'une part, une évolution des actes de délinquance, et d'autre part, de nombreux jeunes en voie de marginalisation. Son inscription en zone C.U.C.S permettra de renforcer les politiques éducatives engagées par la Ville et de développer les actions favorisant l'accès à l'emploi des publics en difficulté.

2.1.2. La Ville de Périgueux

L'association de prévention spécialisée « Le Chemin » est habilitée à intervenir également sur le canton de Périgueux centre. Ce découpage des territoires limite ainsi ses zones d'action aux quartiers du Gour de l'Arche, de la Gare SNCF, du Toulon, et du centre de la ville de Périgueux. L'autre partie de la ville est ainsi couverte par l'association « Mosaïque », le club de prévention de la commune de Boulazac.

2.1.2.1. Le Gour de l'Arche

Le quartier du Gour de l'Arche est un quartier prioritaire du présent Contrat de Ville. Le programme d'actions engagé à cette occasion a permis de renforcer les politiques éducatives, notamment les actions passerelles et de médiation envers les familles, ainsi que les actions en matière de santé, à travers la création de l'atelier « Santé ville ».

Il a également permis de développer les structures d'animations socioculturelles telles que l'Association « L'Arche ».

Le projet Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (A.N.R.U) au-delà de la démolition et restructuration de 160 logements, prévoit le développement des services publics et des équipements culturels, renforçant les politiques mises en œuvre. En ce sens, il engage une intervention massive, dans le cadre du C.U.C.S, afin de soutenir ces politiques.

Ainsi, le Gour de l'Arche représente, à bien des égards, le quartier prioritaire par excellence. Excentré géographiquement, doté de limites représentatives, et touché par de lourds phénomènes de précarité, il apparaît comme une cible centrale des interventions de la prévention spécialisée de l'Association « Le Chemin ».

2.1.2.2. Le Toulon

Le Toulon, quartier en grande partie pavillonnaire, est défini par la politique de la ville comme zone à « enjeux préventifs ». Il se situe en prolongement de celui du Gour de l'Arche, en direction du centre de la ville de Périgueux. Il est commun d'identifier deux zones distinctes.

Le « Bas Toulon », composé d'un parc HLM, entouré par un grand nombre de commerces de proximité, et d'équipements sportifs et culturels (la « Filature », la « salle des sports du Toulon », la salle de concert du « Sans réserve »...). Ces équipements ne sont pour autant pas réellement inscrits dans ce territoire, car leurs utilisateurs viennent, bien souvent, surtout des quartiers et villes extérieurs.

La deuxième zone, le « Toulon », est essentiellement pavillonnaire, traversée par une voie pénétrante de la ville, bordée par les ateliers SNCF et la voie de chemin de fer.

Les éléments de diagnostic démontrent que ce quartier relève de la classification C.U.C.S, sans pour autant répondre à des critères classiquement répandus en la matière. Le caractère familial et pavillonnaire du quartier du Toulon n'en fait pas une cible privilégiée a priori, mais plutôt au regard de sa population jeune et ses ressources financières.

2.1.2.3. La Gare

Ce quartier relève de la géographie prioritaire de l'actuel Contrat de ville, mais également au titre de second rang, à « enjeux préventifs ». À ce titre, il n'a pas fait l'objet d'un véritable programme d'intervention. Comme tout quartier de centre ville, les phénomènes observés, semblent dans une première analyse, plus diffus et difficilement quantifiables. Toutefois, ce quartier compte des populations fragiles en nombre. Les premiers travaux de l'INSEE montrent, en effet, une sur représentation du chômage sur ce secteur, et surtout, une grande précarité financière. Par ailleurs, le parc de logement est parfois très vétuste, et va faire l'objet, au cours de l'année 2010, d'une procédure importante de réhabilitation. De plus, les différents acteurs scolaires montrent une augmentation sensible du nombre d'enfants en difficulté.

Enfin, l'analyse des partenaires du Contrat de ville, élus et techniciens, en font un territoire d'intervention C.U.C.S.. Le caractère diffus d'une population de passage sur le quartier de la Gare, en fait un espace de veille, sans pour autant susciter, dans un premier temps, des interventions spécifiques.

2.1.2.4. La place Francheville



La place Francheville de la ville de Périgueux a été réaménagée par l'agence « Métaphore » et propose cette configuration depuis le mois de Juin 2006.



Cet espace est désormais réellement investi par les habitants de Périgueux et des communes environnantes. Cette « agora » est ainsi un lieu multi-usages, dans lequel il est possible d'observer une population très variée en âge, en condition sociale. Ce flux de population est là, de passage, en promenade, en squat... Cette place est un lieu ouvert « aux quatre vents », et elle joue désormais son rôle.

La place Francheville, de par sa situation géographique, mais aussi les problématiques qu'elle génère, s'est révélée être, désormais, un lieu d'intervention prioritaire de la prévention spécialisée. La spécificité de ce lieu pose cependant un certain nombre de questions aux pratiques et aux outils usuels de l'association « le Chemin ». Une large réflexion est ouverte quant à la construction d'outils et de méthodes d'intervention prenant en considération ces éléments nouveaux, reposant sur un nécessaire diagnostic territorial partagé par l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels.

2.1.2.4. Le centre ville de Périgueux

Le centre de la ville de Périgueux est une zone assez vaste, et difficile à délimiter précisément. Il est possible de la définir par un espace allant de la place Francheville à l'ouest, la rivière Isle au sud, le quartier du Toulon et de la gare plus au nord ouest, et enfin, le parc Gamenson au nord est. A l'instar des centres urbains, le centre ville est constitué principalement de commerces de toutes sortes, d'immeubles d'habitation et de bureaux.

D'autre part, la ville de Périgueux est constituée d'un centre historique de rues piétonnes, de différentes places ainsi qu'une cathédrale, St-Front, au style remarquable.

Ainsi, il est possible d'affirmer que cette espace urbain, très étendu, et suffisamment hétéroclite pour mobiliser des outils d'intervention, en prévention spécialisée, spécifiques et multiples, nécessitant une adaptation constante au milieu et au public rencontré.

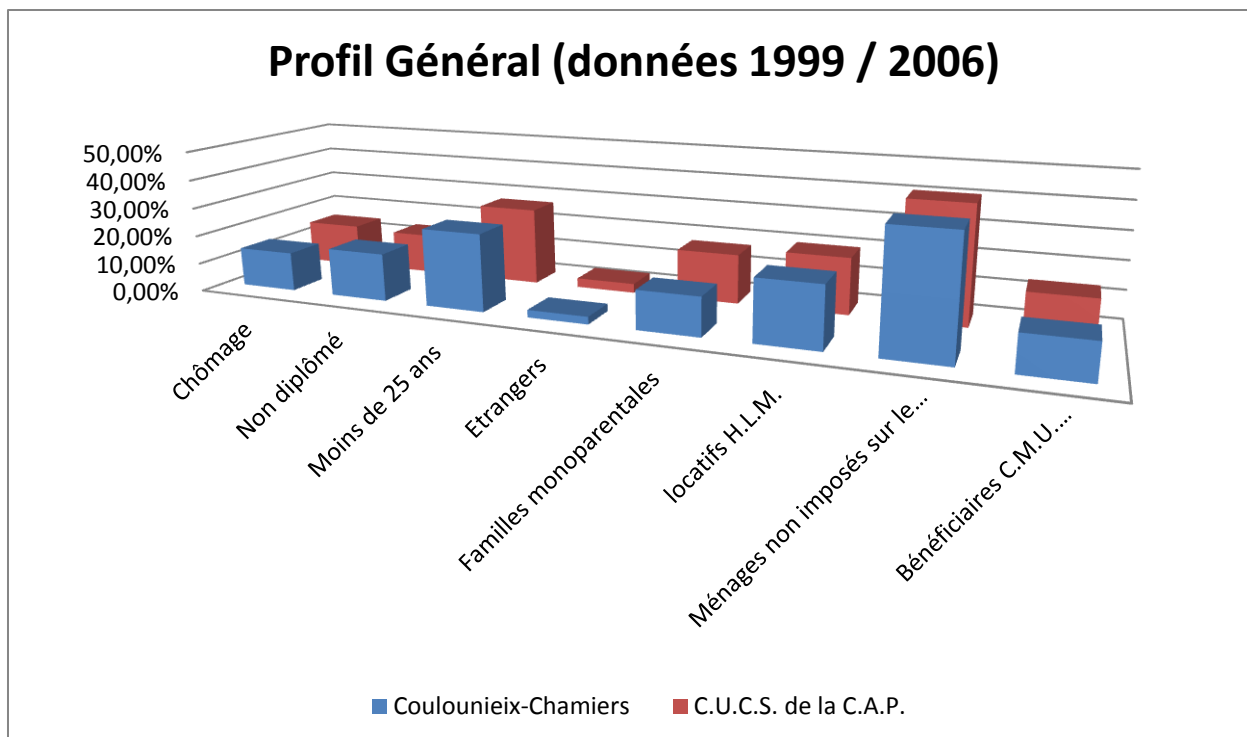
2.2. LES CARACTERISTIQUES DU PUBLIC

Les particularités du public rencontré par les équipes, sont à l'image de l'hétérogénéité du territoire d'habilitation et d'intervention du service de prévention spécialisée de l'association « Le Chemin ». Il est possible cependant de repérer des similitudes entre le public cible des différents quartiers notamment, le Gour de l'Arche, la cité Pagot et le Bas-Chamiers. Le quartier du Toulon présente également quelques similitudes.

Parallèlement, le centre ville est très différent, composé essentiellement d'un public errant, SDF, en hébergement d'urgence ou en situation de mal logement, jeune ou plus âgé. Les collégiens et lycéens composent également ce secteur.

Par ailleurs, il paraît important de préciser qu'au début de l'année 2009, le Conseil Général de la Dordogne a modifié la mission déléguée au service de prévention, principalement pour l'équipe du secteur du centre ville. Cet accompagnement se faisait, en effet, sans que le critère de l'âge ne soit pris en compte. Le tarifificateur a voulu recentrer l'action de la prévention spécialisée exclusivement vers les jeunes de 12 à 25 ans, définie dans la convention annuelle.

En dépit des nombreuses caractéristiques du public du territoire, mais présentant des problématiques susceptibles d'être prises en charge par les équipes de la prévention spécialisée, il est possible de définir un profil général, précisé selon plusieurs critères :



Cet histogramme met en évidence le profil très proche de la ville de Coulounieix-Chamiers, et des quartiers classés zone C.U.C.S de la Communauté d'Agglomération Périgourdine.

Ainsi, si certaines spécificités apparaissent, il est possible d'affirmer plusieurs principes. D'une part la situation de cette population même si elle est problématique au regard de certains critères (déficit d'insertion notamment professionnelle, stigmatisation, inégalités de traitement...) ne se révèle pas irréversible. D'autre part, nonobstant des secteurs d'habitation assez différents, les publics présentent des caractéristiques globalement similaires. Une analyse spécifique de chaque secteur va permettre de préciser ces principes.

2.2.1. Le public du secteur de Coulounieix-Chamiers

La ville de Coulounieix-Chamiers présente un profil particulier, composé de deux sites bien distincts, la cité Pagot, sur les hauteurs, à flanc de coteau, et la cité du Bas-Chamiers, en contrebas de l'axe traversant la ville nouvelle, à proximité de l'ensemble des services publics (école, centre social, mairie...).

TABLEAU DE BORD DE LA POLITIQUE DE LA VILLE⁵

<u>INDICATEURS STRUCTURELS</u>	<u>CHAMIERES</u>	<u>CITE PAGOT</u>	<u>ENSEMBLE DE LA COMMUNE</u>
Population			
Population	1177	303	8102
Moins de 15 ans	213	68	1191
De 15 à 24 ans	149	77	989
Nbre d'Etranger	55	30	209
% de la pop. totale	4,9%	9,9%	2,6%
Ménages-Logements			
Nbre de ménages locataires	523	131	1284
Nbre de ménages propriétaires	6	3	2087
H.L.M.	491	131	734
Hors H.L.M.	38	3	2637
Ménages sans voiture	42%	21,6%	16,6%
Familles monoparentales	92		328
Activité			
Pop. Active totale	474	152	3555
Sans diplôme	188	48	756
CAP, BEP, BEPC	1224	65	1646
Bac et +	62	39	1153
Taux d'activité	52,4%	64,7%	51,4%

Ces données sont issues du recensement de 1999. Elles sont à mettre en perspective avec l'évolution démographique et économique actuelle, surtout depuis fin 2008, et la crise économique qui nous impacte.

⁵ Recensement général de la population 1999, www.insee.fr.

2.2.1.1. Le public de la cité Pagot

Le quartier de la cité Pagot, doit être considéré à nouveau, comme un quartier prioritaire d'intervention de la prévention spécialisée, et plus généralement des politiques publiques, au regard des problématiques rencontrées par les habitants. Ce quartier présente actuellement, toutes les caractéristiques d'une zone sensible (chômage, précarité, isolement...) contrairement aux conclusions du contrat de ville de 2006. La crise économique a, semble-t-il, particulièrement impacté cette population déjà fragilisée, principalement au deuxième semestre de l'année 2009.

Certains jeunes ont été repérés par les équipes comme prioritairement destinataires d'actions de prévention spécialisée, au regard des différents critères qui les définissent. De plus, la situation de certaines familles, notamment des mères isolées, en proie à des difficultés multiples d'ordre social, médical, relationnel... Ainsi, il est apparu indispensable de maintenir une présence sur ce secteur, afin de consolider les acquis des actions et du travail antérieurs.

Par ailleurs, au regard de certaines rivalités entre le quartier de la cité Pagot et le Bas-Chamiers, l'équipe du Chemin a mis en construction des passerelles et des outils communs aux deux secteurs, pour travailler l'apaisement de cette situation.

2.2.1.2. Le public du Bas Chamiers

Le quartier du Bas-Chamiers légitime pleinement les actions de prévention spécialisée. A cet effet, l'association a engagé un déménagement pour le courant de l'année 2010, au cœur de ce secteur, dans la zone la plus sensible, rue Y. Farges, lieu principal dans lequel se déroulent des actes délictueux (trafics de stupéfiants).

Dans ce bâtiment, réside un certain nombre de jeunes et leurs familles, en rupture totale avec le système scolaire, l'insertion sociale et professionnelle, ainsi que la citoyenneté. Des comportements violents associés aux délits multiples, mais tentant de rester discrets, sont extrêmement présents. Une certaine discrétion est de mise afin de ne pas trop attirer l'attention des forces de l'ordre, désinvesties d'une présence quotidienne, pourtant indispensable.

Cette problématique complexifie le travail de lien et d'accroche des éducateurs avec ces jeunes marginalisés. Les projets proposés, notamment à travers les chantiers éducatifs, restent difficiles à valoriser, au regard de leur repères et de leur mode de vie et d'existence. Un travail de prévention auprès des plus jeunes est cependant engagé, afin de casser les modèles de grands frères ayant outrepassé les limites de la légalité.

2.2.2. Le public de Périgueux

La ville de périgueux est une ville dont les données démographiques, économiques, sociologiques et l'ensemble de ses caractéristiques se situent dans la moyenne des autres villes françaises, de superficie et de structure similaire. Nommée parfois « la belle endormie », la Préfecture de la Dordogne ne présente pas un dynamisme débordant actuellement. Le secteur industriel notamment est à l'image du Département, et aucun leader ne se dégage naturellement, durablement et incontestablement.

Par ailleurs, la ville est découpée en plusieurs secteurs, repérables aisément, et qui se sont constitués, pour le quartier du Toulon, autour des ateliers SNCF, pour le centre ville, autour du centre historique et de la cathédrale...ainsi, les caractéristiques du public qui y réside sont à l'image, le plus souvent, du quartier de résidence.

TABLEAU DE BORD DE LA POLITIQUE DE LA VILLE⁶

<u>INDICATEURS STRUCTURELS</u>	<u>GOUR DE L'ARCHE (HLM)</u>	<u>GARE (SNCF)</u>	<u>ENSEMBLE DE LA COMMUNE</u>
Population			
Population	1115	2332	30193
Moins de 15 ans	295	260	3752
De 15 à 24 ans	147	404	4236
Nbre d'Etranger	91	122	989
% de la pop. totale	8,2%	5,2%	3,3%
Ménages-Logements			
Nbre de ménages locataires	471	998	10351
Nbre de ménages propriétaires	7	368	5385
H.L.M.	449	12	3140
Hors H.L.M.	29	1354	12596
Ménages sans voiture	43,3%	31,0%	26,8%
Familles monoparentales	124	140	1520
Activité			
Pop. Active totale	488	1171	13898
Sans diplôme	210	200	2460
CAP, BEP, BEPC	224	442	5621
Bac et +	54	529	5817
Taux d'activité	59,5%	56,5%	52,6%

⁶ Recensement général de la population 1999, quartier du Gour de l'Arche, partie HLM (3 îlots), www.insee.fr.

TABLEAU DE BORD ANPE⁷

INDICATEURS AU 31/12/2004	GOUR DE L'ARCHE	GARE	ENSEMBLE DE LA COMMUNE
Chômage			
Nbre de chômeurs, dont	93	208	1954
Moins de 25 ans	13,8%	26,5%	22,3%
Longue durée	37,9%	24,9%	29,1%
Revenus			
Nbre total d'allocataires	236	585	5332
% de bas revenus	75,0%	52,8%	49,7%
% dépendant à 75% et + des prestations	47,5%	34,9%	29,7%
Population couverte (alloc. + ayants droit)	451	989	11140
Bénéficiaires RMI	40,9%	18,2%	16,2%
Bénéficiaires API	8,6%	5,0%	4,4%
Bénéficiaires AAH	5,9%	7,7%	5,5%

Compte tenu de l'ancienneté de ces données chiffrées et des évolutions qui impactent notre société, notamment depuis la fin de l'année 2008, il convient de les mettre en perspective.

2.2.2.1. Le public du Gour de l'Arche

Le quartier du Gour de l'Arche représente, à certains égards, le quartier type d'intervention de la prévention spécialisée. Il présente des caractéristiques telles que son isolement géographique de la ville centre, des moyens de transport limités, un fonctionnement historique de repli sur lui-même, des conflits internes...

⁷ Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2004, fichier CAF au 31/12/2004.

TABLEAU DE BORD OFFICE HLM⁸

INDICATEURS AU 31/12/2005	Gour de l'Arche	
	Nbre	%
Familles monoparentales		
Isolé avec 1 ou 2 enfants	59	16,2%
Isolé avec 3 enfants et +	22	6,0%
Catégories socioprofessionnelles		
Emploi précaire	21	5,4%
Chômeurs	51	13,1%
RMI	70	18,0%
Ressources (Mensuelles)		
De 0 à 1830€	117	30,1%
De 1831 à 3659€	47	12,1%
De 3660 à 5500€	46	11,8%

Le quartier est caractérisé, en effet, par un cumul des handicaps sociaux, principalement dans la partie HLM. Il est possible d'observer une très grande précarité des populations :

- 75% d'allocataires à bas revenus ;
- Plus de 40% de la population dépendant à 75% des prestations ;
- 40% de la population bénéficiaire du RMI (plus du double du reste de la commune) ;
- Les chômeurs sont pour plus d'1/3, en longue durée et peu qualifiés.

De surcroît, la très faible mobilité des publics est un obstacle à leur insertion. Le quartier vit replié sur lui-même, d'autant que ses limites géographiques renforcent cet état de fait, coincé entre la rivière « Isle » et la route d'Angoulême.

⁸ Office municipal HLM de la ville de Périgueux, secteur Gour de l'Arche, occupation sociale au 31/12/2005.

2.2.2.2. Le public du Toulon

Le quartier du Toulon présente, quant à lui, des caractéristiques typiques d'un centre ville, avec une grande mixité de population et une importante mobilité de ses habitants. Il se structure cependant autour des ateliers SNCF, quelques logements sociaux, et des lieux culturels importants pour l'ensemble de la ville de Périgueux. Ce public reste cependant peu concerné par les missions de la prévention spécialisée, ou difficilement accessible par les équipes éducatives.

Un travail devra être engagé pour penser d'autres outils de travail, au regard de l'organisation de l'espace à l'intérieur de cette zone, et de la structure de l'habitat.

2.2.2.3. Le public du quartier de la Gare

Le quartier de la gare est surtout un lieu de passage, dans lequel les lieux de regroupement des populations ne sont plus vraiment opérants. L'aménagement du mobilier urbain, conçu pour annihiler toute intention de « squatter », est probablement une cause essentielle de cet état de fait. Les quelques places qui existent à proximité de la gare ne jouent pas ou peu ce rôle de lieu de regroupement, de vie et d'échange.

Pour autant, il est possible de constater des comportements inquiétants qui concernent la prévention spécialisée également. La structure de l'habitat ne permet pas cependant de construire un travail de rue assez opérant pour ne pas se poser la question de la méthodologie d'intervention sur ce secteur. De plus, ce quartier bénéficiant d'un projet de réaménagement urbain en cours, devient ainsi un espace à investir dans un souci premier d'observation, d'analyse et d'expérimentation de nouvelles pratiques.

2.2.2.4. Le public du centre ville

Le public du centre ville est constitué principalement de deux types de population qui concernent la prévention spécialisée.

En premier lieu, le public errant, avec ou sans solutions de logement ou d'hébergement, qui représente l'importante majorité des personnes rencontrées par l'équipe du centre ville. Cette population a été accompagnée, les années précédentes, de façon massive par « Le Chemin », au-delà de la limite d'âge de 25 ans, principe de la prévention spécialisée. Cette population difficile à appréhender du fait notamment de leur méfiance à l'égard des institutions, nécessite une relation s'inscrivant dans la durée. La crise de confiance qui a suivi la modification des conditions d'exercice de la mission a profondément déstabilisé l'équipe qui a reconstruit, de toutes pièces, une intervention sur ce secteur et auprès, désormais, d'une partie seulement de ce public (âgé de moins de 26 ans).

Dans un second temps, un public de jeunes issus pour certains des quartiers de la CAP, pour d'autres, résidant au centre ville de Périgueux. Ces jeunes sont plus faciles à appréhender, et sont rencontrés sur les lieux de regroupement, place Francheville, du Théâtre, dans les différents parcs de la ville...

3. BILAN DE L'ACTION 2009

L'année 2009 a été marquée par d'importants bouleversements, qui transparaissent dans le rapport d'activité de l'association. Ces profondes modifications sont simultanément les causes et les conséquences d'un malaise profond qui traverse certaines structures du secteur social et médico-social, en cours de mutation depuis le début des années 2000. Pour le service de prévention spécialisée de l'association « Le Chemin », cela n'a pas été sans conséquences.

Elles sont au nombre de trois, principalement :

- La réorganisation des équipes sur les secteurs ;
- Le recadrage des missions de l'équipe du centre ville ;
- Le départ du Directeur.

Aujourd'hui, un travail de fond a été engagé par l'Association, avec notamment l'arrivée d'un nouveau directeur, dans l'optique de relever les défis du 21^{ème} Siècle.

3.1. LE CONTEXTE

Depuis la traduction par les actes législatifs de la loi organique sur la Révision Générale des Politiques Publiques (R.G.P.P.), le secteur est impacté par des facteurs externes, législatifs, réglementaires et décisionnels, qui ont engendré des conséquences importantes dans l'organisation du service. De surcroît, des facteurs internes à l'Association ont également eu un rôle important dans les bouleversements de l'année qui vient de s'écouler.

3.1.1. Les facteurs externes

Les facteurs externes qui ont affecté fortement l'activité et l'organisation du service de prévention spécialisée sont principalement liés au contexte de la crise économique que nous traversons depuis le début de l'année précédente.

3.1.1.1. L'effondrement du marché du travail

Depuis la fin de l'année 2008, les équipes éducatives du service ont noté une forte diminution des solutions d'insertion par l'activité économique, principalement pour un public jeune et précaire, particulièrement sensible aux variations de ce type. Ainsi, la baisse des solutions d'intérim, des contrats précaires, et du travail non déclaré a impacté en particulier et en premier lieu, les publics accompagnés par la prévention spécialisée, et leur entourage immédiat.

Les équipes du « Chemin » ont ainsi mis en place des solutions palliatives, au bénéfice des certains jeunes et de leurs familles, telles que :

- » Colis de la Banque alimentaire ;
- » Orientation vers le service social de polyvalence ;
- » Epicerie Solidaire 24.

Ces solutions d'urgence permettent cependant aux équipes éducatives d'engager une relation visant à travailler les difficultés repérées, notamment liées à l'enfance et à la parentalité.

3.1.1.2. L'accroissement du nombre de précaires rencontrés dans la rue

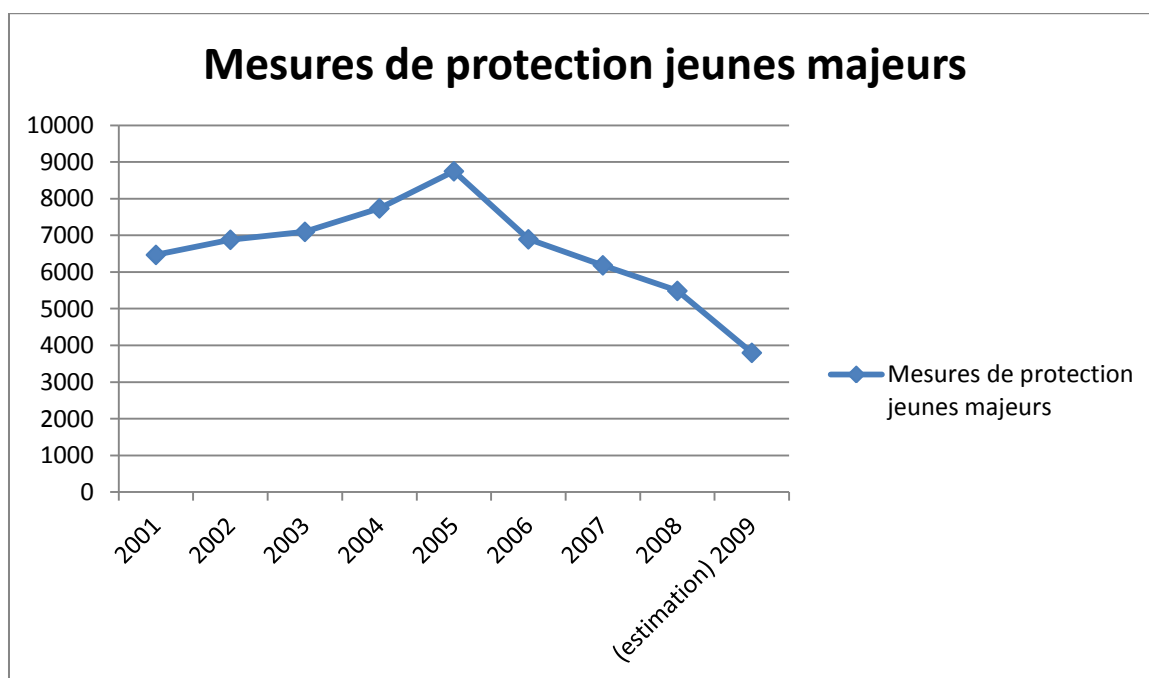
Les équipes de prévention spécialisée ont également noté un accroissement significatif du nombre de personnes précaires rencontrées dans la rue, au cours de l'année 2009. Cette augmentation semble liée très probablement, à l'état du marché du travail, même si cette explication n'est pas suffisante. Pour la plupart, ces personnes jeunes, ou moins jeunes, en couple ou isolées, bénéficient de solutions de logement ou d'hébergement satisfaisantes. Les services de la « veille sociale » et du numéro 115, proposent, pendant la période hivernale, l'organisation d'une réponse adaptée à l'urgence. Pour autant, ce public investit la rue du centre ville de Périgueux principalement.

Par ailleurs, les équipes ont relevé une augmentation significative du nombre de familles nombreuses avec enfants, sans solution d'hébergement.

En provenance de pays de l'Est de l'Europe, ces groupes d'individus ne parviennent pas à se stabiliser au regard de l'inadaptation de l'offre d'hébergement de nos structures. La problématique de la protection de l'enfance reste entière, lorsqu'ils n'ont d'autres abris qu'un « squat ».

3.1.1.3. La chute du nombre de contrats jeunes majeurs (C.J.M.)

Depuis les lois du 5 Mars 2007 sur la protection de l'enfance et sur la prévention de la délinquance, la prise en charge des jeunes majeurs, âgés de 18 à 21 ans, revêt désormais un caractère quasi exceptionnel. Ainsi, les équipes de prévention spécialisée sont confrontées plus souvent, à des jeunes majeurs, qui auparavant auraient pu bénéficier d'un accompagnement C.J.M, afin de travailler à leur autonomie au-delà de leur majorité.



Les choix politiques du Ministère de la Justice et des Conseils Généraux, sous la pression financière, se traduisent inexorablement par un accroissement de la précarisation de ce public.

Ainsi, les Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (C.H.R.S.) ont observé une hausse de 30 à 40% de cette tranche d'âge dans le public qu'ils accompagnent. Le service de prévention spécialisée est confronté de fait, au même phénomène.

3.1.1.4. La redéfinition des missions

L'équipe du Centre ville de Périgueux a été repositionnée par le Conseil Général de la Dordogne, dès la fin de l'année 2008, sur le public prioritaire de la prévention spécialisée. L'accompagnement des publics errants en centre ville a été ainsi réservé prioritairement aux jeunes de 18 à 25 ans.

Cette décision a profondément modifié l'organisation du service, et de l'équipe du centre ville particulièrement. Certains salariés de l'Association sont partis en fin d'année 2008, dont *Gilles Combet*, recruté par la ville de Périgueux pour son pôle hébergement d'urgence. Le poste d'infirmière, qui était financé par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (D.D.A.S.S.) dans le cadre du Groupement Régional de Santé Publique (G.R.S.P.) pour une mission de type sanitaire, a été occupé par *Annie Poillion*, jusqu'au 31 Mars 2009. Son départ découle de la modification des missions.

3.1.2. Les facteurs internes

Au-delà des facteurs externes qui ont impacté l'Association « Le Chemin », service de prévention spécialisée, dans son organisation et ses missions, il existe des contraintes internes qui se traduisent dans le bilan de l'activité de l'année 2009 qui vient de s'écouler.

3.1.2.1. Une crise de confiance

L'année 2009 a été marquée par une crise de confiance entre les membres du Conseil d'Administration (C.A.), les équipes éducatives et le Directeur.

Un tel épisode n'est pas insolite dans la vie d'une Association. Il en reste pas moins que cette période n'a pas permis à l'ensemble des acteurs d'assurer dans la sérénité la réalisation de ses missions.

L'objectif de cette remarque n'est pas de renvoyer la responsabilité de cet état de fait sur une personne en particulier, mais plutôt d'appréhender la réalité de ce constat comme un des éléments explicatifs du contexte, et ainsi de l'activité du service en 2009.

3.1.2.2. Les modifications successives de composition des secteurs

Les conséquences des difficultés internes à l'Association ont été des modifications successives et fréquentes, de la répartition des professionnels sur les différents secteurs d'intervention. Les équipes de la prévention spécialisée, au regard de leurs missions, ont besoin de s'inscrire durablement dans les quartiers, afin de :

- Construire une relation de confiance avec les habitants et notamment le public cible ;
- Mettre en place un partenariat avec les différents acteurs associatifs et institutionnels ;
- Repérer, comprendre et déchiffrer les fonctionnements spécifiques de leur territoire.

Ces changements intempestifs pèsent sur l'activité de la structure, et la visibilité de l'action du service en souffre pour cette année.

3.1.2.3. Le départ du Directeur

Dans ce contexte déjà difficile, le directeur, Monsieur BOULAHOUAL a quitté l'Association au début du 2^{ème} semestre 2009. Le service a ainsi fonctionné pendant quasiment 6 mois, sans direction. L'intérim a été assuré, tant bien que mal, par les différents membres du conseil d'administration, en fonction de leurs compétences et de leurs disponibilités.

Il est réaliste d'évoquer les difficultés de gouvernance au sein du service, qui ont, très probablement, impacté l'activité de prévention spécialisée sur le territoire.

Par conséquent, l'année 2009 doit être considérée comme une année de transition entre, d'une part, une période difficile en terme de gestion des relations internes et externes à l'Association, et d'autre part, la refonte générale du mode de management, plus participatif, la construction d'un référentiel de la prévention spécialisée, la structuration des modes opératoires pour une meilleure valorisation des actions, et l'élaboration d'une véritable évaluation des pratiques professionnelles et de leurs effets.

3.2. LES MOYENS

La question des moyens, tant humains que matériels, apparaît fréquemment, notamment depuis un dizaine d'années, comme une question centrale. La réalisation des missions qui incombent aux institutions et aux associations, aux financements publics, s'en trouve directement impactée.

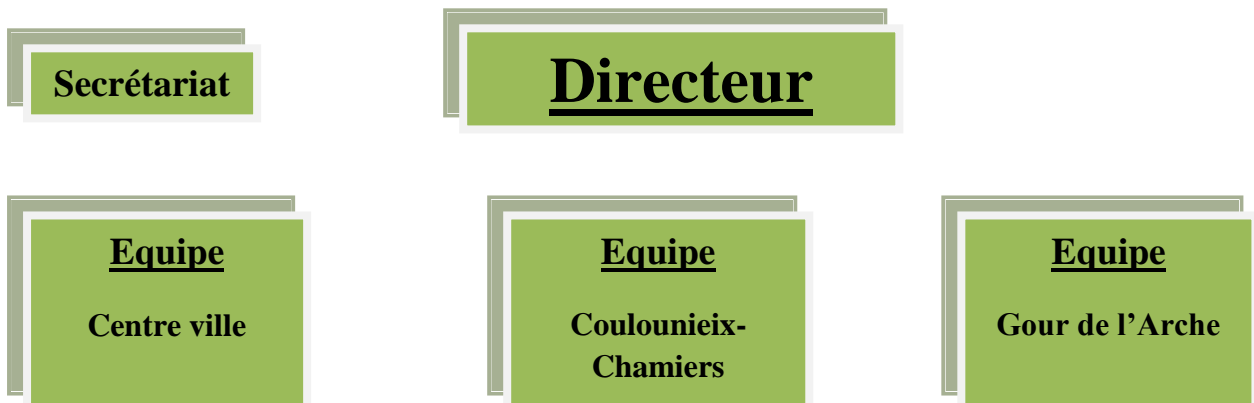
Pour autant, le service de prévention spécialisée a bénéficié de moyens notamment financiers, lui permettant de réaliser les missions qui lui ont été confiées par le Département de la Dordogne, dans le cadre de la protection de l'enfance.

3.2.1. Les moyens humains (au 31/12/2009)

Le personnel de l'Association « Le Chemin » a, pour certains, plusieurs fois changé de secteur au cours de l'année 2009. Il me paraît de fait, plus important de dresser un état des lieux au 31 décembre 2009, que de retracer les divers changements d'affectation des uns et des autres, pour des raisons probablement éloignées des objectifs et des missions du service de prévention spécialisée.

Par ailleurs, le personnel de l'association présente une moyenne d'âge relativement jeune (environ 45 ans) ce qui devrait permettre une certaine permanence des effectifs pour les années à venir. Ce paramètre est important au regard des missions et des exigences de stabilité des équipes de la prévention spécialisée sur les secteurs.

Organigramme



3.2.1.1. Le personnel administratif (affecté au siège)

L'association a disposé pour 2009 :

- 0,8 E.T.P. (Equivalent Temps Plein) de secrétaire-comptable ;
- 0,5 E.T.P. de secrétaire ;
- 1 E.T.P. de Directeur (du 1/01/09 au 31/08/09).

Il est important de préciser que le poste de directeur a été vacant à compter du 1^{er} Septembre 2009, mais concrètement pendant plusieurs mois (depuis fin Juin 2009).

3.2.1.2. Le personnel éducatif (au 31/12/2009)

Le personnel éducatif est affecté sur des zones d'interventions préférentielles. Cette sectorisation de l'action éducative de prévention spécialisée se justifie par la nécessité pour les équipes éducatives d'être bien repérées par les jeunes et les groupes de jeunes, les habitants du quartier, ainsi que les acteurs associatifs et institutionnels locaux. Ce travail relationnel du « aller vers » s'inscrit dans une continuité de l'action territoriale, basé sur la présence, la permanence et la confiance. Pour autant, l'ensemble de l'équipe éducative peut être amené, par principe, à intervenir sur l'ensemble du territoire d'habilitation.

3.2.1.2.1. Le secteur de Coulounieix-Chamiers

L'équipe est constituée :

- 2 E.T.P. d'éducateur spécialisé (1 femme et 1 homme);
- 0,5 E.T.P. d'infirmière.

La composition de l'équipe des éducateurs du secteur de Coulounieix-Chamiers, à l'instar des autres secteurs, a été bouleversée au cours de l'année 2009. Cette modification a ainsi apporté de l'instabilité, pas toujours vécue comme positive par les professionnels.

Par ailleurs, le poste d'infirmière de ce secteur lui confère des particularités dans son fonctionnement et dans ses supports de travail et sa méthodologie d'intervention. Cette approche a permis de travailler plus fréquemment l'éducation à la santé des populations des quartiers, particulièrement touchées par ces problématiques.

3.2.1.2.2. Le secteur du Gour de L'Arche

L'équipe est constituée :

- 2,5 E.T.P. d'éducateur spécialisé (2 hommes et 1 femme).

Cette équipe présente des particularités dans les compétences associées des personnels éducatifs qui la composent. Investis dans le secteur associatif (sports, musique, médias...), ils présentent une approche complémentaire de leur formation initiale d'éducateur spécialisé, structure de leur pratique professionnelle. Ces particularités se retrouvent dans le choix et l'utilisation des supports d'intervention de leurs actions de prévention spécialisée (travail de rue, chantiers éducatifs, activités éducatives, partenariat...).

3.2.1.2.3. Le secteur du centre ville

L'équipe du centre ville :

- 2 E.T.P. d'éducateur spécialisé (1 femme et 1 homme) ;
- 1 E.T.P. de C.E.S.F. (Conseiller en économie sociale et familiale) ;
- 0.7 ETP d'infirmière du 1/01/09 au 31/03/09.

Elle est, très probablement, l'équipe qui a le plus souffert de la période qui vient de s'écouler, pour deux raisons principales. D'une part, le Conseil Général a modifié le cadre d'intervention de l'équipe du centre ville, en recentrant l'action vers un public plus jeune (jusqu'à 25 ans maximum), et d'autre part, cette équipe a été profondément remaniée.

Le poste d'infirmière, financé par l'Etat, a été supprimé fin mars 2009 avec le départ de ce personnel. Un éducateur particulièrement investi sur l'accompagnement de ce public a été embauché par la mairie de Périgueux sur l'hébergement d'urgence. Cette situation a même généré de la violence verbale et physique de la part de certaines personnes, désœuvrées et complètement perturbées par ce changement de cap et de personnel.

Cet épisode démontre que la réalité d'intervention en prévention spécialisée nécessite une analyse préalable à toute modification en profondeur, afin de préserver les équipes et d'éviter de renforcer la fragilité des publics.

3.2.1.3. Les autres personnels

L'Association a bénéficié également d'intervenants extérieurs :

- 1 intervenant en analyse des pratiques professionnelles (jusqu'au premier semestre 2009) ;
- 1 technicienne de surface, employée par l'Association « 3 S ».

Concernant l'analyse des pratiques, les obligations réglementaires de soutien technique des équipes intervenantes auprès de publics en grande difficulté, seront remises en place dès le premier trimestre 2010. Cet outil de travail permet aux équipes, d'une part d'être soutenues face aux situations difficiles qu'elles rencontrent, et d'autre part, engage l'ensemble des salariés qui y participent à questionner leurs pratiques professionnelles et à travailler une cohésion d'équipe.

3.3. LES DIFFERENTS OUTILS

Par définition et par principe, les services de prévention spécialisée, qui disposent de nombreux outils d'intervention, mettent en place systématiquement un travail de présence sociale, appelé « travail de rue ». Cette méthodologie d'intervention auprès des publics cibles, fait partie intégrante de l'arsenal de travail des équipes éducatives, qui se compose, et de façon non exhaustive de :

- Travail de rue ;
- Permanences éducatives ;
- Suivis éducatifs ;
- Chantiers éducatifs ;
- Actions éducatives...

3.3.1. Le travail de rue

Une estimation approximative définit la part du travail de rue dans l'emploi du temps des équipes à environ 2/3 de leur temps de travail. Il s'agit bien, en effet, de la spécificité de cette intervention dans le cadre de cette mission de protection de l'enfance.

Ainsi, pour cette année 2009, le travail de rue a présenté quelques spécificités sur les différents secteurs.

3.3.1.1. Le quartier du Gour de l'Arche

Sur ce quartier encore relativement cloisonné et circonscrit géographiquement, le travail de rue a été réalisé plus particulièrement :

- Les mercredis après-midi, en collaboration avec un personnel de la Maison de l'emploi (M.D.E.), et parfois avec un animateur du centre social du quartier (convention tripartite) ;
- Les fins d'après-midi, les mardis, jeudis, vendredis ;
- Les samedis après-midi et en soirées.

Cette présence sociale se positionne principalement cité Saltgourde et cité Raudier, et plus généralement autour des bâtiments qui composent les logements sociaux de l'ensemble du quartier.

3.3.1.2. Le secteur du centre ville

Le territoire du secteur du centre ville est particulièrement vaste, puisqu'il représente trois zones distinctes composées des quartiers de la gare SNCF et du Toulon, ainsi que le centre même de la ville de Périgueux.

Le travail de rue s'effectue principalement dans les rues du quartier historique de la ville de Périgueux, et notamment les différents parcs (Gamenson, les Arènes, Aristide Briand, square Jean Jaurès), le long du canal, le skate parc en journée, ainsi que pendant les temps de marché.

L'équipe de ce secteur ayant été totalement renouvelée en 2009, ce travail de rue est en cours d'exploration, et pourra être amené à évoluer. Il est en effet indispensable que cette nouvelle équipe puisse se faire repérer par le public, notamment les jeunes ou groupes de S.D.F et public errant. Les liens tissés de longue date avec l'ancienne équipe n'étant pas transmissibles, le travail est quasiment reparti de zéro vers la reconstruction du lien social de travail.

Par ailleurs, un travail de présence sociale en partenariat avec le C.E.I.D est instauré depuis Juin 2009, à raison de 2 heures pendant l'après-midi, une fois par semaine. Cette approche partenariale a permis d'étendre les compétences de l'équipe, mais aussi de rencontrer de nouvelles personnes connues du C.E.I.D.

3.3.1.3. Le secteur de Coulounieix-Chamiers

Le secteur de Coulounieix-Chamiers est composé de deux secteurs distincts, et éloignés de plusieurs kilomètres : la cité Pagot et le Bas-Chamiers. Le travail de rue réalisé par l'équipe se situe ainsi principalement :

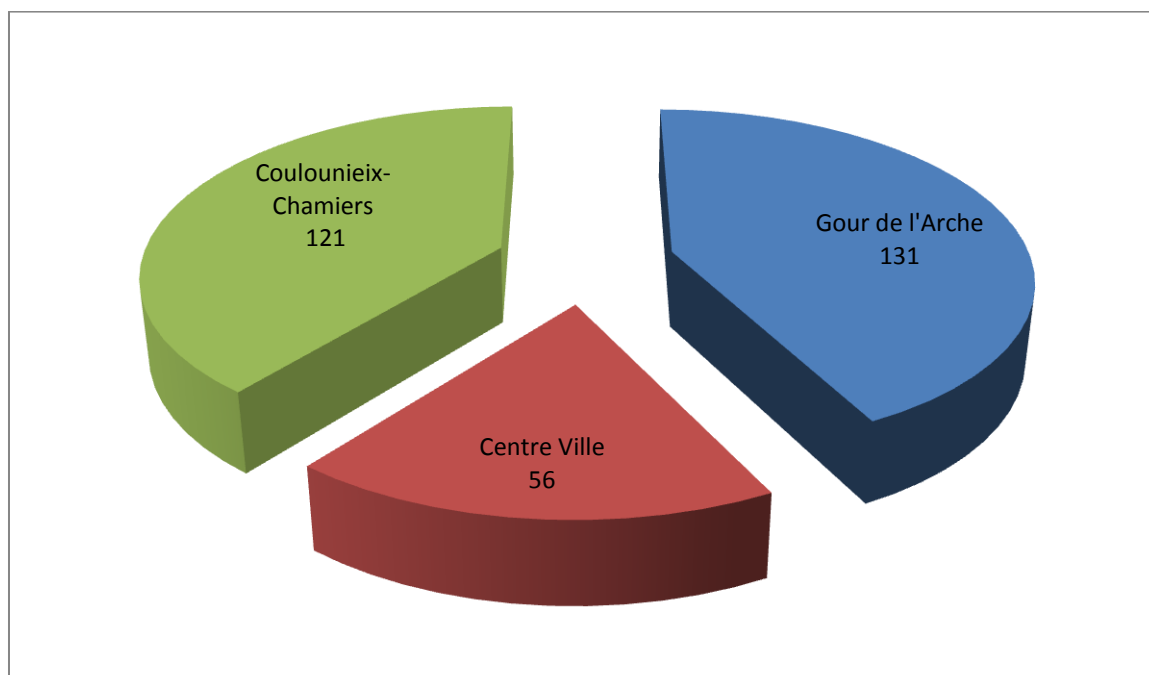
- Cité Pagot (bâtiments A, B, C, D, E.) ;
- Cités Jacqueline Auriol et Jean Moulin (Bas-Chamiers) ;
- Bourg de Coulounieix ;
- Commune de Marsac sur l'Isle.

3.3.2. Les suivis éducatifs

Le suivi éducatif permet de formaliser le travail de lien et de construction de l'accompagnement d'un jeune, vers un projet de vie, professionnel, social, associatif, citoyen...Il permet de renvoyer une image d'une partie du travail réalisé par les équipes de prévention spécialisée. Le suivi éducatif par un éducateur de l'association « Le Chemin » n'est pas une étape obligatoire de l'accompagnement. Il peut, en effet, être réalisé par un professionnel d'un dispositif de droit commun, répondant à l'objectif de non institutionnalisation de la réponse apportée par la prévention spécialisée.

Nombre de suivis Educatifs réalisés en 2009

(Par secteur)



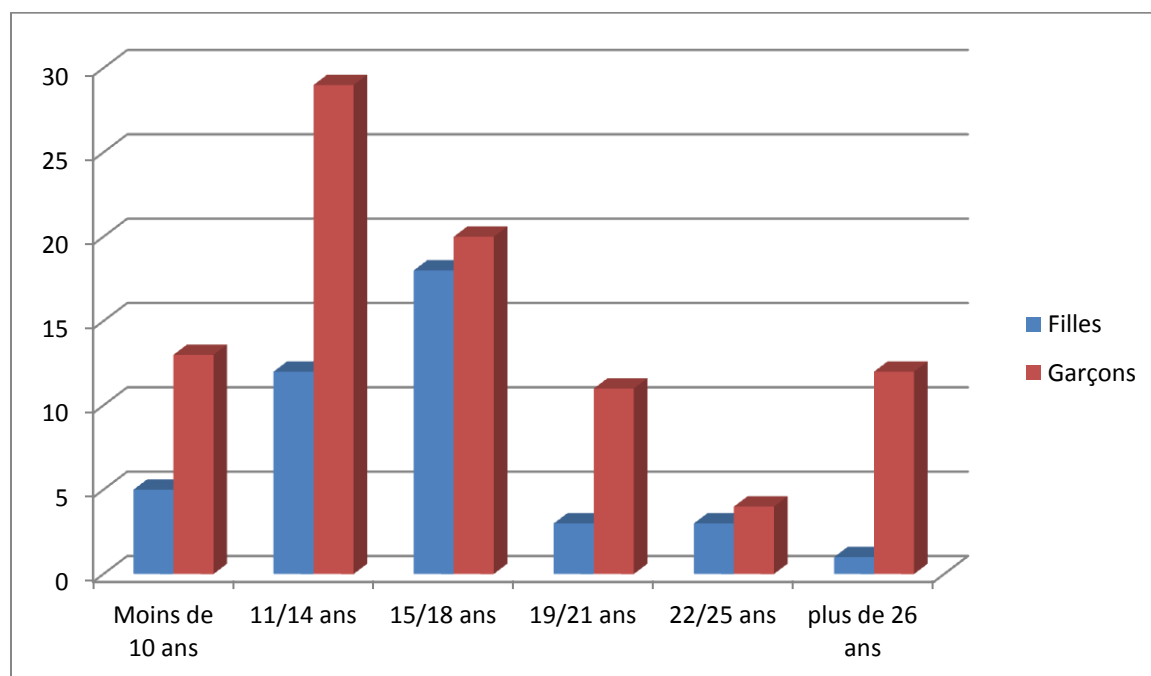
Ainsi, suivant les secteurs, cet outil est utilisé différemment selon le profil des professionnels des équipes, les caractéristiques du public et du secteur d'intervention.

3.3.2.1. Le Gour de l'Arche

Pour l'équipe de ce secteur, le suivi éducatif intervient, lorsqu'il intervient, en aval du travail de rue ou du primo accueil des permanences éducatives. Il est constitué par un suivi régulier d'un jeune, sur une ou plusieurs questions particulières, n'étant pas obligatoirement composées de la première demande.

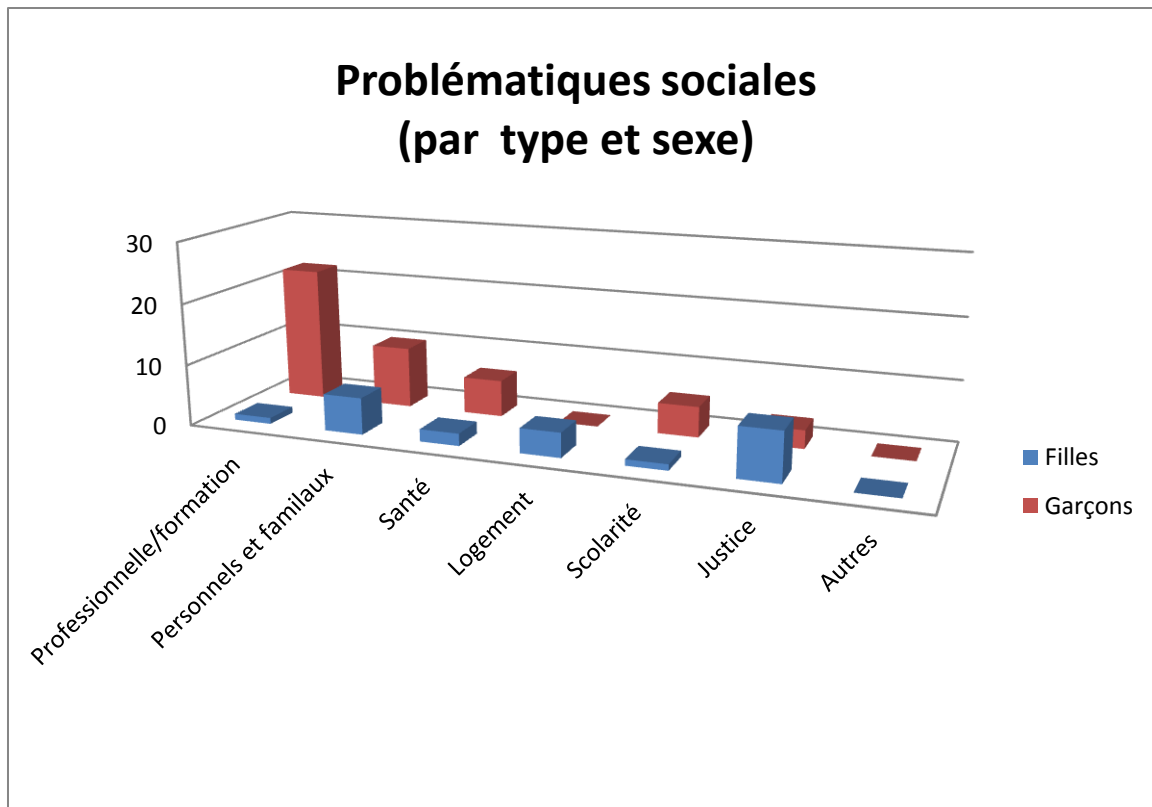
Suivis Educatifs du Gour de l'Arche

(Par tranches d'âge et par sexe)



Ce graphique met en évidence des caractéristiques types d'un quartier CUCS, tel que celui des cités du Gour de l'Arche. Les garçons sont majoritaires, les tranches d'âge principalement suivies sont celles des 11/14 ans et 15/18 ans. L'équipe de ce secteur est composée majoritairement d'éducateurs hommes, ce qui peut également contribuer à l'explication (Cf secteur de Coulounieix-Chamiers).

Les suivis éducatifs permettent de recenser les différentes problématiques des jeunes et de leurs familles, qui engagent la mise en place d'un accompagnement de type suivi éducatif individualisé.



L’histogramme ci-dessus, qui présente les différentes problématiques, met en évidence que, d’une part, l’équipe du Gour de l’Arche engage des suivis éducatifs surtout avec des garçons, et d’autre part, les problématiques professionnelles et personnelles sont majoritaires.

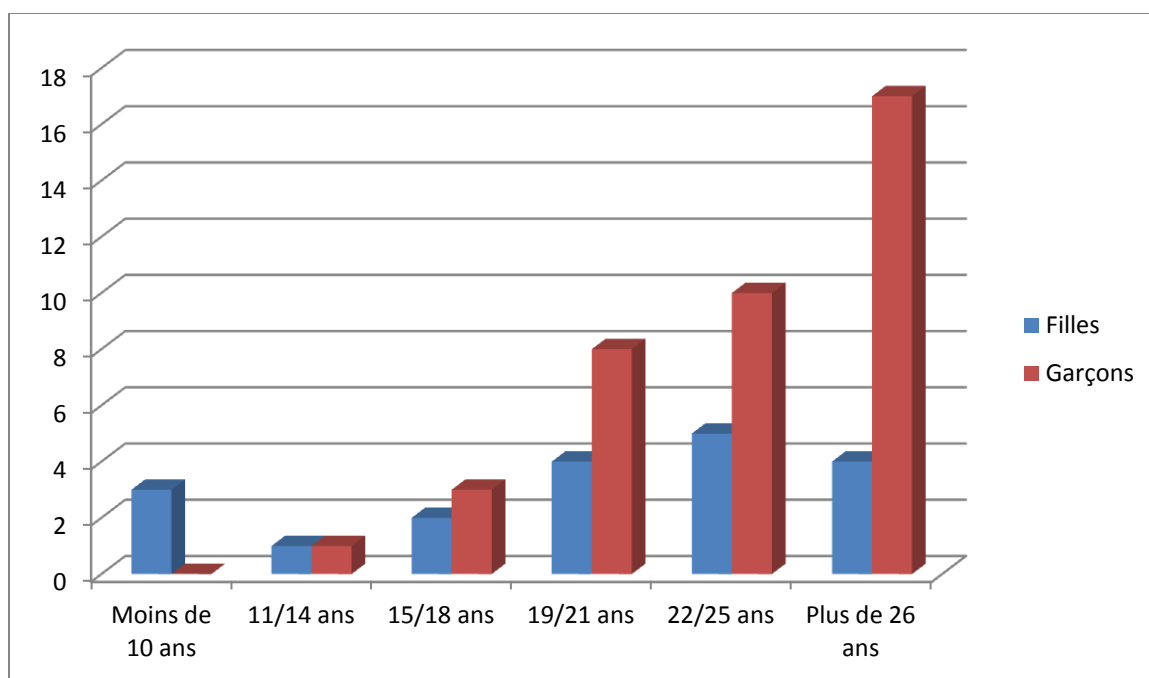
3.3.2.2. Le secteur du centre ville

Le secteur du centre ville relève plusieurs spécificités qui en font un secteur extrêmement particulier par rapport aux deux autres. Le public en est une, car il est composé principalement de jeunes en errance, avec ou sans solutions d’hébergement, par groupe de deux à cinq personnes maximum, mis à part les groupes de jeunes « skateur » qui sont souvent plus de dix.

Les prises en charge individuelles sont plus difficiles avec ce public, compte tenu qu'en dépit d'un premier contact facile, l'instauration d'un lien de confiance reste extrêmement compliquée à établir.

Suivis Educatifs du Centre Ville

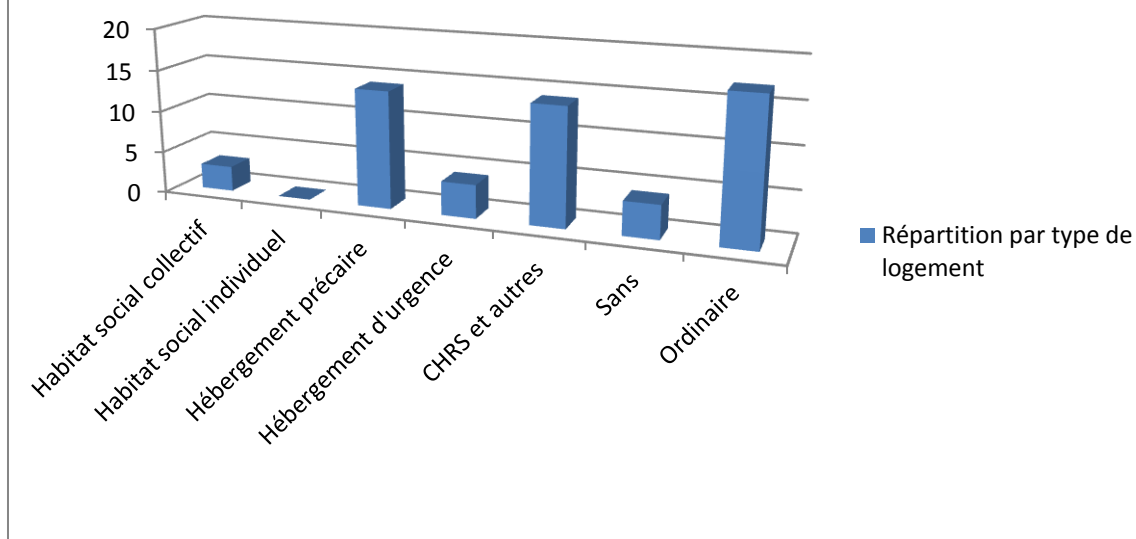
(Par tranches d'âge et par sexes)



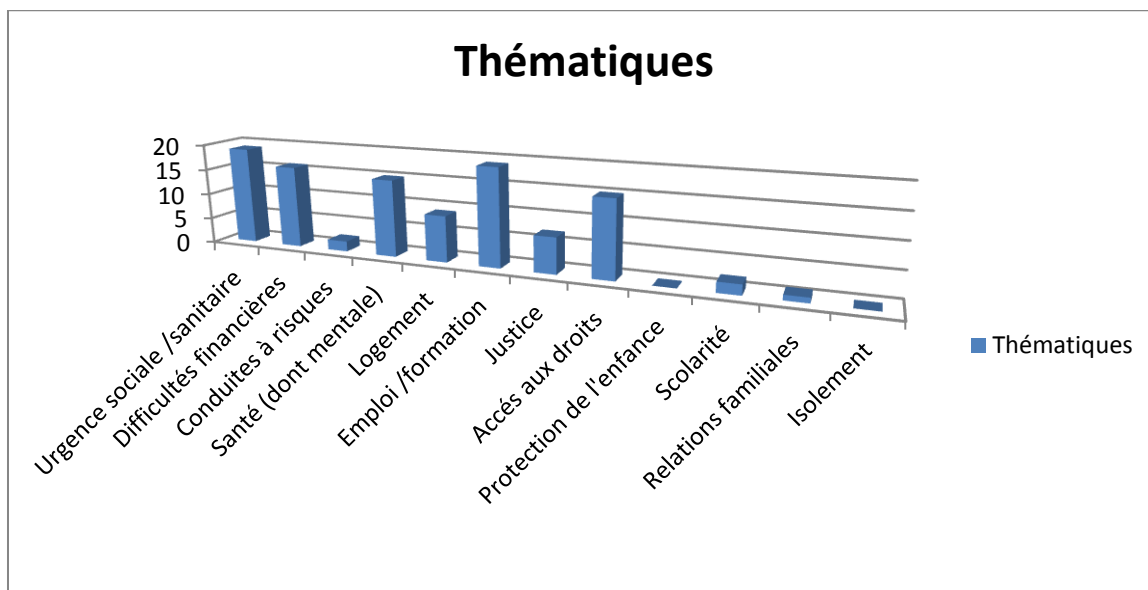
Ce graphique permet de mettre en évidence que le public rencontré par l'équipe du centre ville est plus âgé (public errant) que sur les autres secteurs. Ces données permettent également d'observer, depuis les deux dernières années notamment, une augmentation sensible du nombre de mineurs et de jeunes majeurs en situation de grande rupture.

Le secteur du centre ville présentant des caractéristiques particulières, les données ont été traitées de façon différente.

Répartition par type de logement



Thématiques



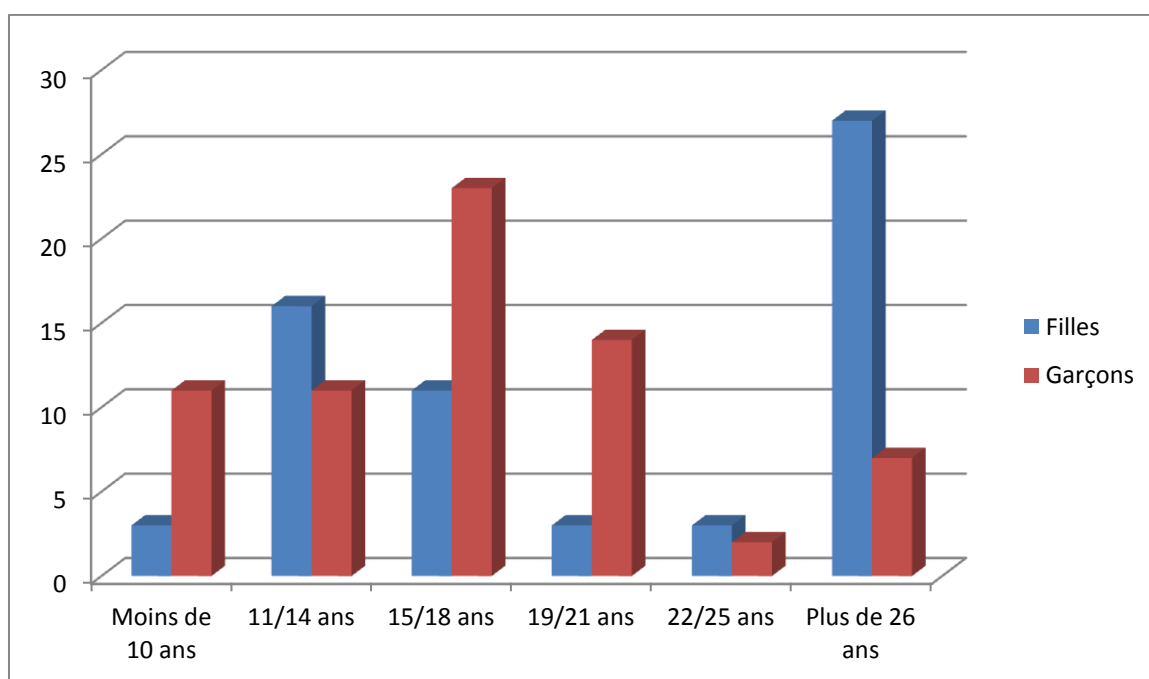
Il est évident que les problématiques rencontrées sont proches de celles rencontrées par des structures et des équipes travaillant en intervention auprès de public en grande précarité.

3.3.2.3. Le secteur de Coulounieix-Chamiers

Les suivis éducatifs mis en place par l'équipe de ce secteur font suite à des contacts qui prennent plusieurs formes possibles. Cette équipe, à majorité féminine, travaille très souvent sur des supports éducatifs variés tels que les actions éducatives (cinéma, atelier cuisine, chantiers éducatifs...). Ces accompagnements sont ainsi le prolongement de ce travail de contact et de lien qui se construit.

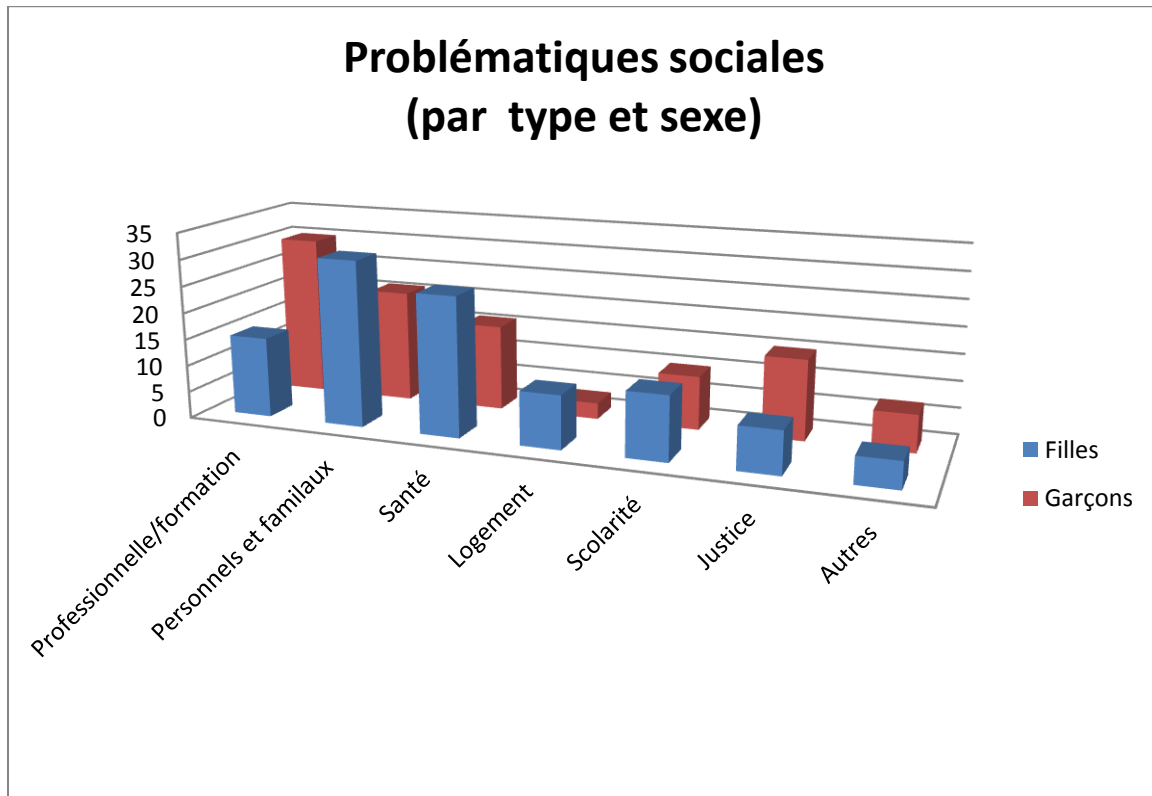
Suivis Educatifs de Coulounieix-Chamiers

(Par tranches d'âge et par sexes)



Ce graphique ressemble à celui que l'on a pu observer pour le quartier du Gour de l'Arche, représentant certaines spécificités liées aux quartiers de type CUCS. La répartition des accompagnements selon le sexe est cependant très différente, probablement dû à la féminisation de cette équipe. Ainsi, le grand nombre de suivis de personnes de plus de 26 ans, doit être commenté. Il s'agit, en effet, de mères seules avec enfants, de tous âges, qui bénéficient de ce soutien à la parentalité. Elles se sentent en confiance auprès de l'éducatrice et de l'infirmière de l'équipe, ce qui permet la réalisation de ce travail essentiel.

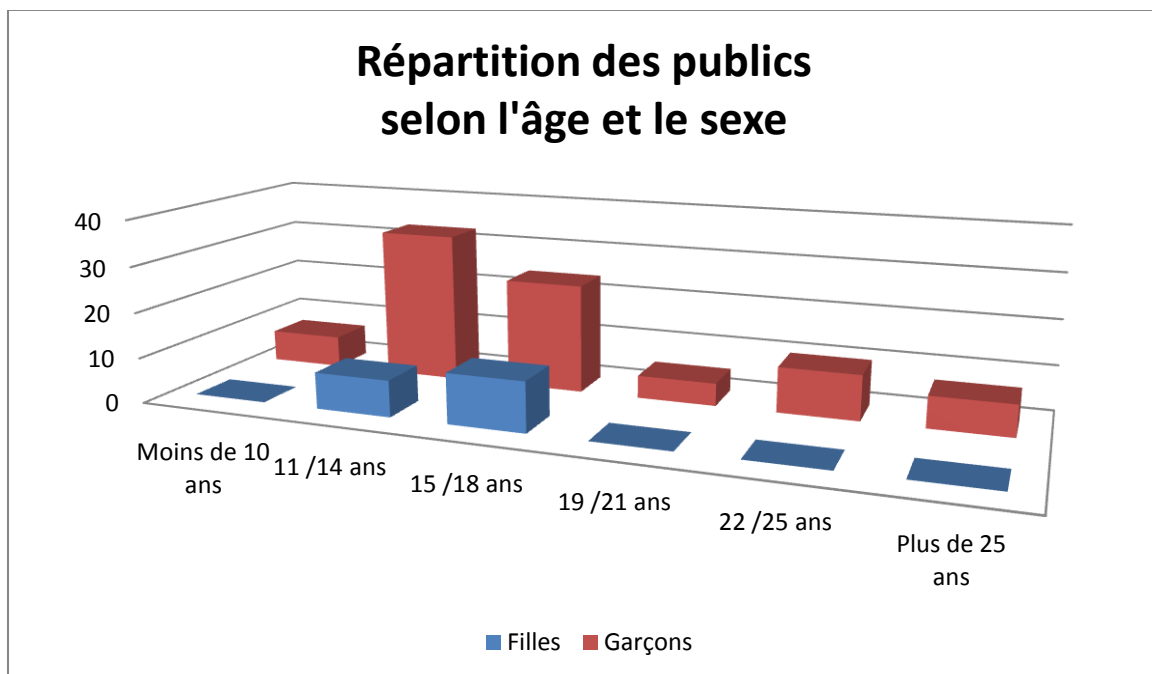
Les suivis éducatifs permettent de recenser les différentes problématiques des jeunes et de leurs familles, qui engagent la mise en place d'un accompagnement de type suivi éducatif individualisé.



L'histogramme ci-dessus, qui présente les différentes problématiques, met en évidence que, d'une part, les problématiques personnelles, de santé et professionnelles sont présentes de façon quasi permanente, et d'autre part, que les jeunes et leurs familles sont soumis à un cumul des différents facteurs.

3.3.3. Les actions éducatives

Ce sont les actions qui servent de support à la réalisation d'un objectif, comme la mise en place d'un accompagnement pour un jeune, la mise en place d'un lien de confiance, engager un travail sur tel ou tel point posant problème...Ce type d'outil, essentiel pour faciliter la relation, est utilisé surtout par les équipes du Gour de l'Arche et de Coulounieix-Chamiers, du fait principalement du profil du public et de la structuration géographique du secteur.



Les variations importantes des caractéristiques du public bénéficiaire de ces actions sont renforcées par des pratiques très différentes entre les deux secteurs qui utilisent ce support (Cinéma, expositions, bowling, restaurant, gala de boxe, barbecue, Futuroscope...).

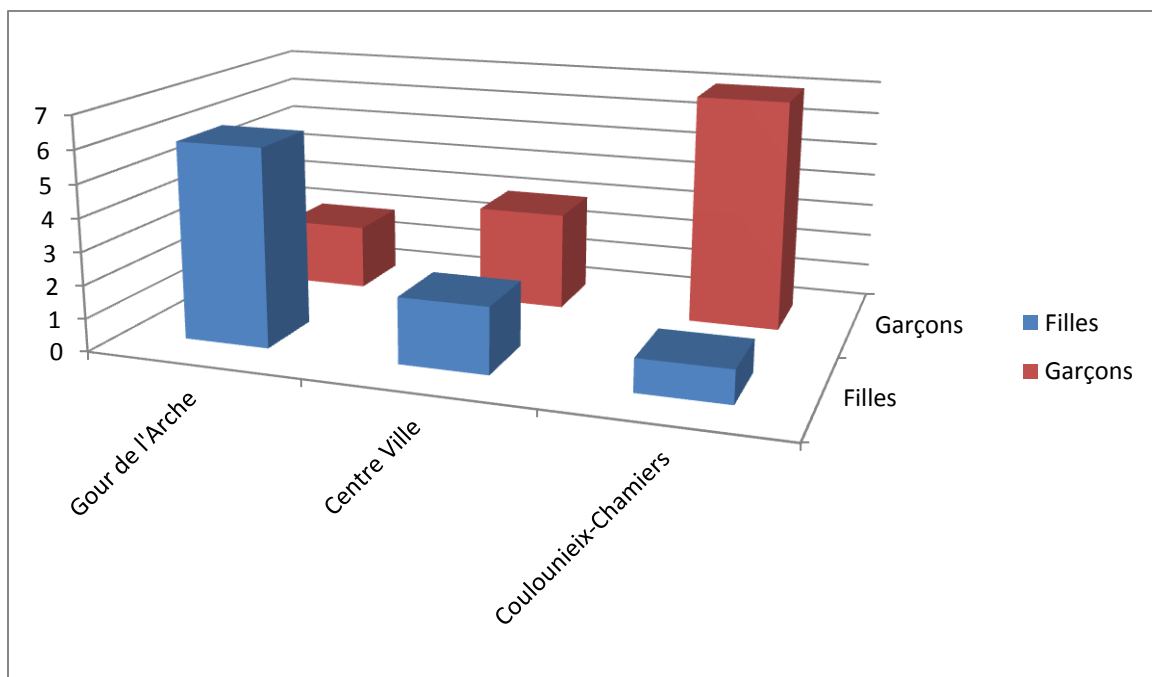
3.3.4. Les chantiers éducatifs

Le chantier éducatif représente un support de travail central dans l'action de la prévention spécialisée, compte tenu des multiples objectifs de travail, qui peuvent être sollicités grâce à cet outil d'intervention :

- L'action sur l'individu par la mise en tension de la relation individuelle de type éducatif, autour des notions de responsabilité et de norme comportementale ;
- L'action sur le champ de l'insertion car il permet de confronter le jeune aux contraintes et aux réalités du monde du travail, et/ou de valider un projet professionnel ;
- L'action sur le milieu proche qui inscrit cette action sur une dynamique territoriale et partenariale ;
- L'action sur le milieu éloigné à travers l'inclusion et l'intégration sociale des jeunes auprès des institutions et qui permet de véhiculer ainsi, une image plus positive.

Répartition des Chantiers Educatifs 2009

(Par Secteur et par Sexe)

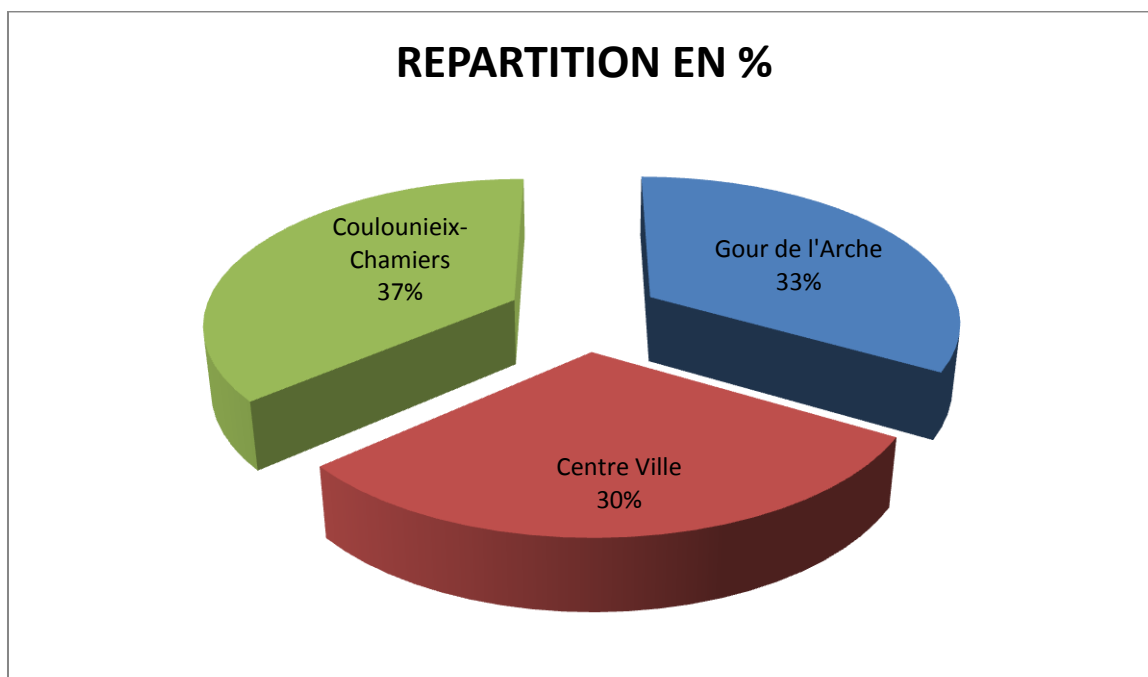


Les chantiers éducatifs sont organisés dans le cadre de la circulaire DGEFP/DAS n°99-27 du 29 juin 1999. A ce titre, l'association de prévention « Le Chemin » travaille de concert avec l'Association d'Insertion par l'activité économique « 3 S », qui établit les contrats de travail des chantiers éducatifs.

De surcroît, l'Association passe convention avec l'association, la collectivité ou tout autre type de structure bénéficiaire de l'action, afin de définir un cadre de travail et les engagements réciproques des différentes parties.

Répartition des Heures de Chantiers Educatifs

(Par secteurs en %)



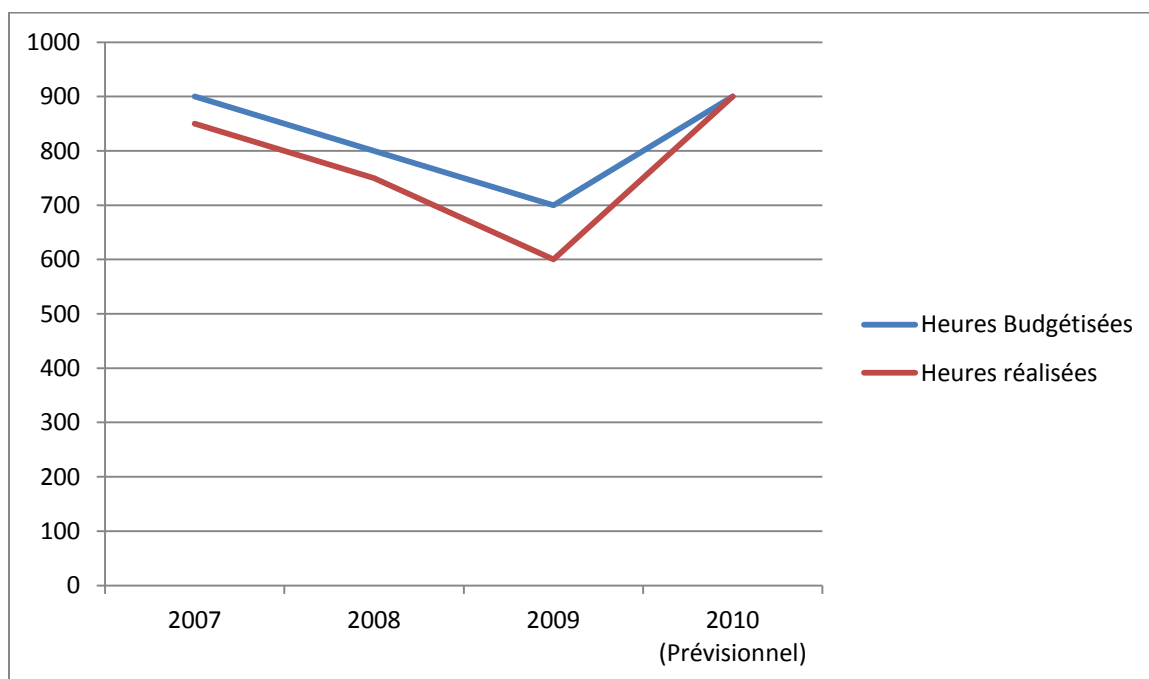
Ce graphique en secteur met en évidence une répartition quasi égale entre les trois secteurs d'intervention de l'association de prévention spécialisée. Le centre ville, une nouvelle fois, de par les spécificités de son public cible et sa structuration géographique, présente un taux d'utilisation légèrement inférieur aux deux autres.

Par ailleurs, le choix fait par les différents Directeurs qui se sont succédés aux commandes du service ont fait le choix d'inscrire au budget exécutoire un certains nombre d'heures de chantier éducatif pour chaque année.

Ce schéma permet de mettre en évidence un écart entre les deux courbes pour l'année 2009. Pour l'année 2010, un choix différent a été programmé, afin de permettre de retrouver les niveaux de 2007. Il semble, en effet, primordial de valoriser cet outil de travail pour toutes les raisons explicitées ci-dessus.

Nombre d'Heures de Chantiers Educatif

(Réalisées/Budgétisées)

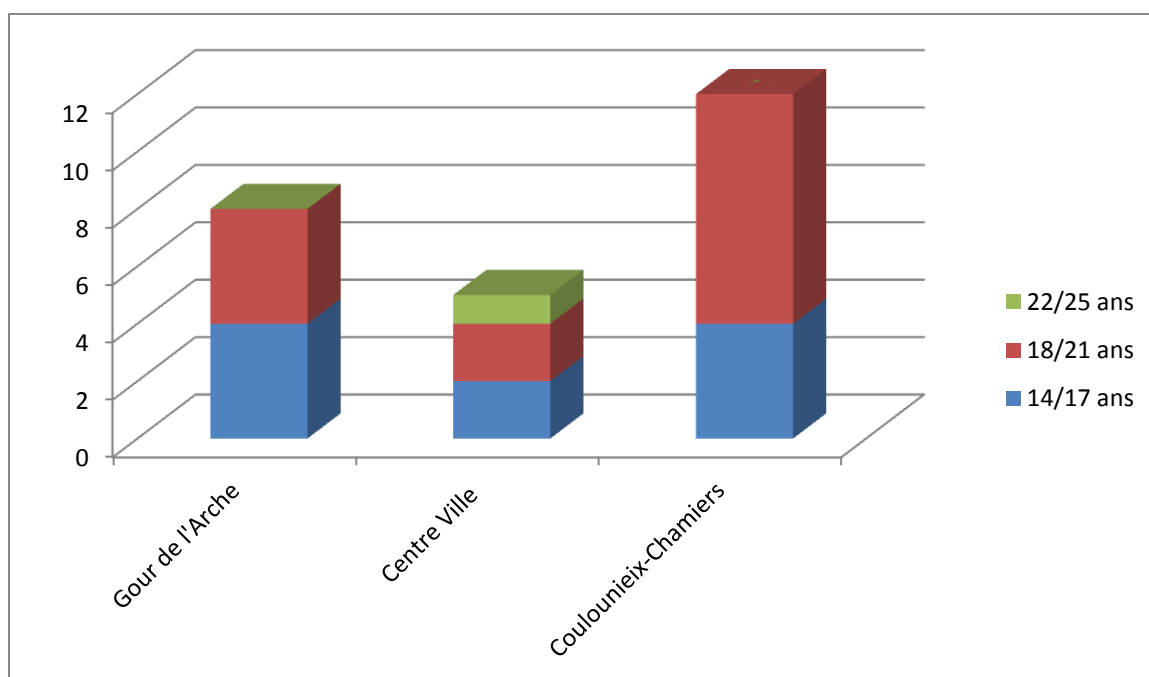


Une répartition a été budgétisée pour 2010 à hauteur de 300 heures par secteur, en intégrant un mode de gestion de ce quota sectorisé, ce qui permettra une certaine autonomie des équipes, et ceci afin de mieux répartir, affecter et utiliser de façon pertinente cet outil de travail.

Ici, les tranches d'âge qui sont prises en compte, commencent à partir de 14 ans pour des raisons de législation du travail. Ainsi, les jeunes de plus de 14 ans et de moins de 16 ans, bénéficient d'une dérogation D.D.T.E.F.P, après autorisation parentale.

Répartition du nombre de jeunes en Chantiers Educatifs

(Par Tranche d'âge et par Secteur)



L'histogramme ci-dessus marque une nouvelle fois, les différences des publics entre les trois secteurs d'intervention du service. Le secteur du centre ville a proposé des chantiers éducatifs pour des jeunes de plus de 21 ans, et présente une répartition quasi égale des tranches d'âge, contrairement aux deux autres.

3.3.5. Les permanences éducatives

Chaque secteur organise, selon les modalités qu'il détermine, une ou plusieurs permanences éducatives. Il s'agit, en effet, de temps d'ouverture du local pendant lequel les habitants du quartier peuvent prendre contact facilement et directement avec les équipes :

- Le secteur de Coulounieix-Chamiers, sur la cité Pagot, lieu du local de cette équipe, a institué des permanences qui ont été largement investies par les habitants, et notamment des femmes ayant des problématiques liées à la parentalité. Cet aspect est traduit par les graphiques caractérisant une partie du travail de ce secteur.
- Le secteur du Gour de l'Arche, chemin de Saltgourde, travaille également avec cet outil qui permet de rencontrer dans un espace particulier, un jeune abordé, par exemple, pendant le travail de rue.
- Le secteur du centre ville met en œuvre cet outil de travail extrêmement important dans la stratégie d'intervention, car il propose un lieu en retrait de la rue pour les jeunes errants, afin de leur permettre de se poser et travailler plus sereinement. En 2009, cette permanence a dû être modifiée du fait du recadrage du tarifificateur concernant l'âge du public.

3.4. LE PARTENARIAT

La prévention spécialisée doit, par définition, s'inscrire dans un territoire et ainsi être au cœur et dynamiseur du réseau partenarial. Par ailleurs, le contexte socio-économique et législatif, dans une mouvance d'évolution en profondeur des valeurs du secteur, entraîne la nécessité d'une rationalisation du rapport coût / service rendu.

Ce travail en partenariat se réalise avec les acteurs institutionnels et associatifs.

3.4.1. Institutionnel

Le partenariat institutionnel peut s'entendre à deux niveaux :

- Les dispositifs institutionnels :
 - Programme de Réussite Educative (P.R.E.) ;
 - Commission Locale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.).
- Les institutions en tant que telles :
 - Conseil Général de la Dordogne avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E.), la Cellule Départementale des Informations Préoccupantes (C.D.I.P.) et le service départemental de polyvalence de secteur, le Village de l'Enfance ;
 - Les services de l'Etat (D.D.T.E.F.P., D.D.J.S, Préfecture,...)
 - L'Education Nationale (Collèges, écoles primaires, Maisons Familiales et Rurales, lycée professionnel...) ;
 - Les services de Justice (Protection Judiciaire de la Jeunesse, Maison d'arrêt, avocats,...) ;
 - Les services et CCAS des Mairies du territoire (Périgueux, Coulounieix-Chamiers, Chancelade, Marsac sur l'Isle) ;
 - Les services d'insertion et de formation (Mission locale, Maison de l'Emploi, Plate forme Locale d'Insertion par l'Economie) ;
 - Les services d'accès aux droits, à la santé et à l'hygiène (Centre de bilan de santé, CRAMA, CDAPH, MDPH, CPAM, CAF, Office HLM...)

3.4.2. Associatif

Le réseau associatif représente, dans le secteur social et médico-social, une grande majorité des partenaires d'un territoire. Pour les cantons de Périgueux centre et ouest, ce tissu associatif est particulièrement riche et dynamique, ce qui garantit un « maillage » territorial pertinent et efficace dans l'accompagnement des publics en difficulté.

Les principaux partenaires sont :

- Secteur de l'éducation et du sport : Le Pari d'un bon départ, le Boxing club périgourdin, le golf de Périgueux, autres clubs sportifs...
- Secteur de l'urgence sociale : banque alimentaire, Emmaüs, Secours populaire, Restaurants du cœur, Secours catholique, croix rouge, SAFED... ;
- Service éducation spéciale : SESSAD, IME, ITEP,....;
- Secteur de la santé et de l'hygiène : SOS Femmes, Réseau VIH, CEID, ANPAA, Planning familial...
- Secteur du logement et de l'hébergement : Associations de locataires, régies de quartiers, ASD, APARE, Maison relais... ;

Cette liste de partenaires n'est pas exhaustive, compte tenu de la dynamique de cette approche qui constitue, de par l'histoire de la construction de ce secteur, une part essentielle.

3.5. L'EVALUATION « PRACTIS »

L'année 2009 a été le théâtre d'une expérience d'évaluation / accompagnement par un prestataire extérieur « Practis », qui rendra ses conclusions au cours de l'année 2010. Ce travail qui s'est déroulé pendant plusieurs mois, a permis de faire certains constats, et de poser des pistes de réflexion sur les chantiers à mener pour les années à venir.

Il est important de préciser que cette démarche a été mise en place à l'initiative de l'ancien Directeur pendant une période de conflit avec l'équipe. Ainsi, ce travail ne jouit pas d'un a priori favorable de la part des salariés.

Pour autant, compte tenu de la matière de réflexion dégagée, il est important de pouvoir mettre en œuvre une appropriation de certains éléments de cette analyse, dans l'élaboration du nouveau projet de service que l'association doit engager en 2010. Plus encore, l'obligation légale de mettre en place une démarche d'évaluation doit guider les grands travaux d'adaptation du service de prévention spécialisée aux contextes législatifs et socio-économiques, ainsi qu'à la commande du tarificateur.

4. PROJETS ET PERSPECTIVES 2010

L'Association de prévention spécialisée « le Chemin » a fait le choix, au sortir de la crise qu'elle a traversée, d'engager un projet tourné vers les grands enjeux des années à venir.

Le recrutement d'un nouveau directeur sur « le projet », est une traduction de cette politique. Ainsi, quelques pistes de travail sont définies en suivant, traduction des axes stratégiques et opérationnels à venir.

Au niveau de l'implantation de la structure dans son environnement, il paraît important de développer :

- Lisibilité de l'intervention, et visibilité de l'action sur le territoire et auprès des partenaires institutionnels et associatifs (lieu de l'implantation du siège, implantation sur les secteurs,...) ;
- Développement du partenariat et coordination des acteurs du territoire (mutualisation des moyens, co-construction de projets, réflexions, analyses et diagnostics partagés...)
- Engager une relation de collaboration réciproque avec les organismes de recherche, de formation et universitaire (charte d'accueil des stagiaires, plate forme régionale en travail social, instituts de formation en travail social, universités...)
- Construction d'une coordination départementale de la prévention spécialisée avec le Conseil Général (charte départementale de la prévention spécialisée, indicateur commun d'évaluation, construction d'une culture de coordination...)

Au niveau de la structuration interne au service de prévention spécialisée :

- Construction d'un outil de travail performant (système de communication téléphonique, informatique, procédures internes de fonctionnement opérationnel, ...) ;
- Construction d'une cadre référentiel de travail en équipe (réunion de service, analyse des pratiques professionnelles, procédure d'entretiens individuels d'évaluation,...) ;
- Réflexion sur l'organigramme et la structuration du service (réflexion sur l'organisation des emplois du temps (accords ARTT), le sens des pratiques professionnelles (construction d'un référentiel métier)

Ce Rapport d'activité doit marquer un nouvel élan pour l'Association de prévention spécialisée « Le Chemin ».